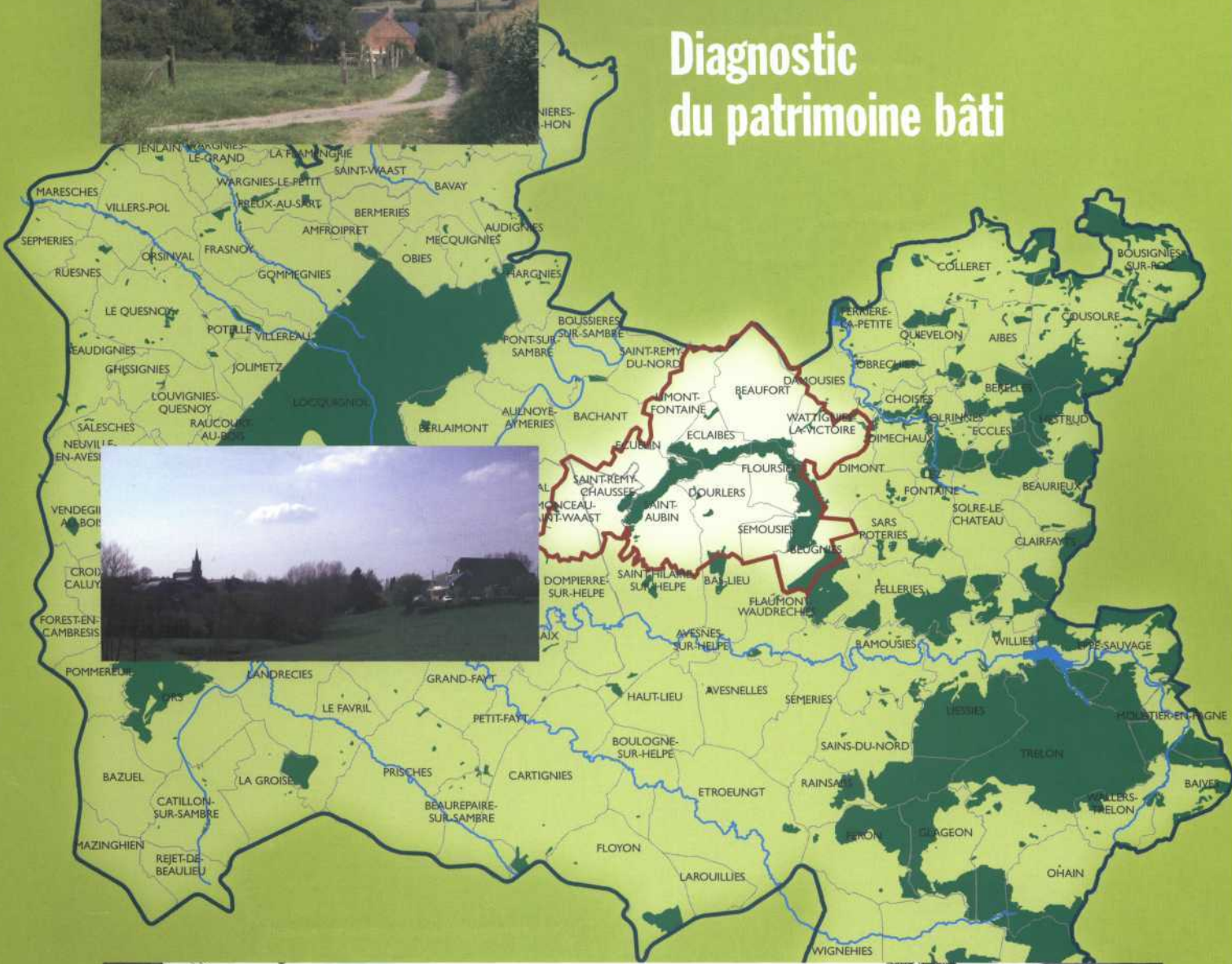




# Le Pays d'Avesnes

## Diagnostic du patrimoine bâti

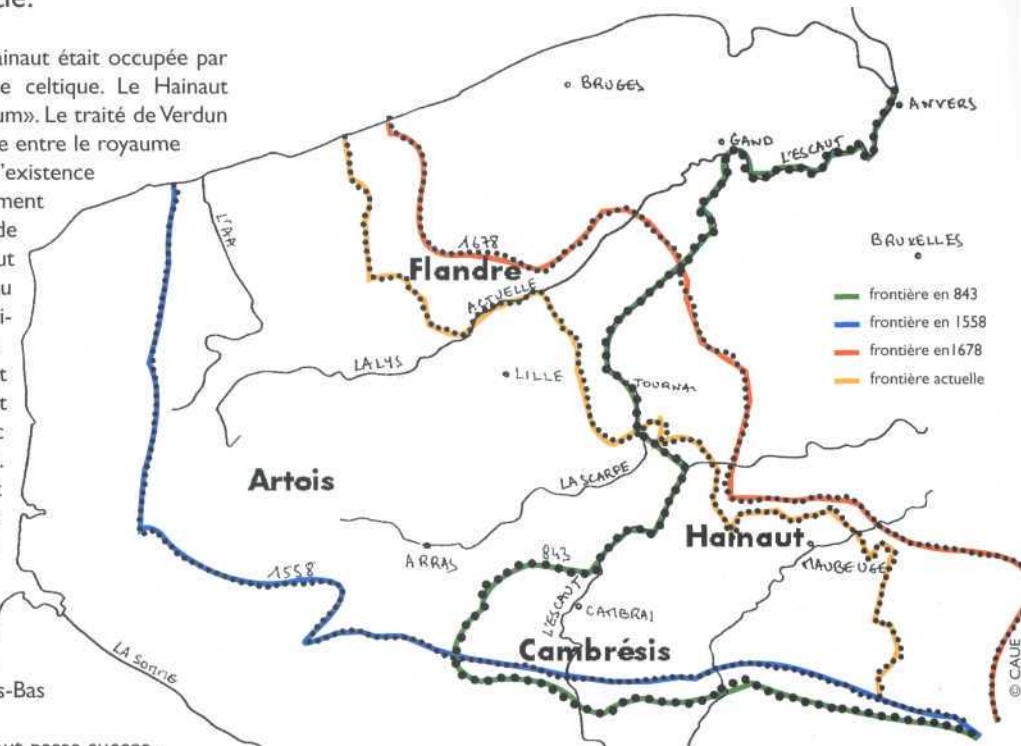


L'Avesnois est une région frontalière, de conflits mais aussi d'échanges économiques et d'influence culturelle. Cette réalité historique se lit encore dans le paysage et certains éléments du patrimoine bâti en témoignent. Ce panorama historique retrace l'histoire frontalière de la région du Hainaut dont l'Avesnois fait partie.

**A** l'époque romaine, la terre de Hainaut était occupée par les Nerviens, peuplade d'origine celtique. Le Hainaut formait alors le «Pagus Nerviorum». Le traité de Verdun de 843 prit l'Escaut comme limite entre le royaume des Francs et la Lotharingie. Cependant, l'existence politique du Hainaut remonte plus exactement à la naissance d'une dynastie des comtes de Hainaut, vers 870. A cette époque, le Hainaut faisait partie de la Lotharingie et Régnier au Long-Col, qui reçut en 911 le titre héréditaire de comte de Hainaut, était son suzerain. Situé à la frontière du monde germanique et du monde latin, le comté de Hainaut connaît successivement deux rapprochements avec le comté de Flandre aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. En 1246, l'arbitrage du roi de France, Saint Louis, dans la querelle des Avesnes et des Dampierre, scella la séparation des deux comtés, qui interviendra définitivement en 1278. Ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle, en 1433, que leurs destinées se rejoindront à nouveau, mais au sein cette fois d'une réalité politique beaucoup plus vaste : les Pays-Bas bourguignons de Philippe le Bon.

A la mort de Marie de Bourgogne, le Hainaut passe successivement à la maison des Habsbourg d'Autriche (Maximilien : 1482 ; Charles-Quint : 1515) et d'Espagne (Philippe II : 1555). Les campagnes de Louis XIV et le traité des Pyrénées en 1659 marquent le début de son démembrement. Les traités d'Aix-la-Chapelle (1668), puis de Nimègue (1678) confirment son morcellement. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le roi de France tente même son annexion globale. Mais, en 1713, par le traité d'Utrecht, la séparation est consommée entre la partie méridionale du Hainaut (Valenciennes, Maubeuge, Avesnes), rattachée à la France, et sa partie septentrionale (Mons, Ath, Lessines), attribuée à l'Autriche. L'actuelle frontière franco-belge prend forme.

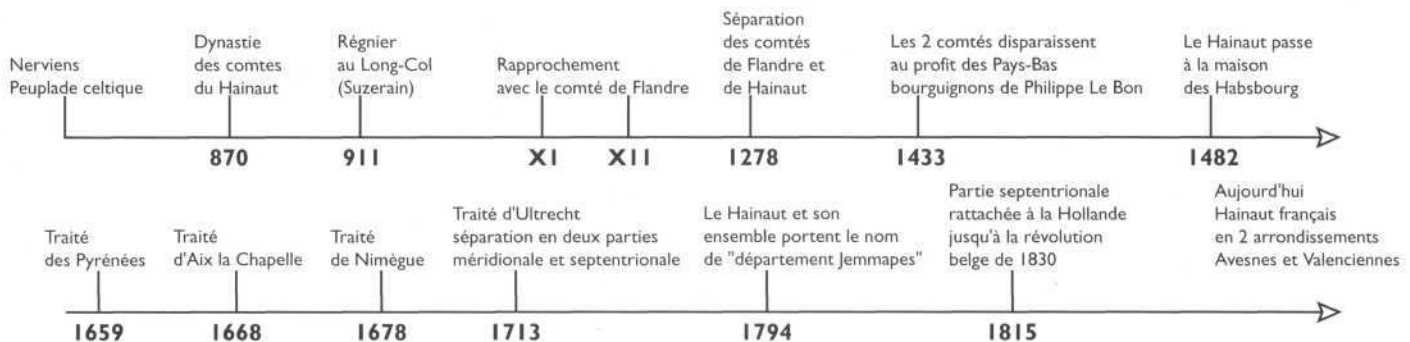
## Panorama historique du Hainaut



En 1794, la Révolution française exporta ses idéaux et le Hainaut dans son ensemble retomba sous la domination française. Il portait alors le nom de «Département de Jemmapes».

A la fin de l'Empire napoléonien, en 1815, la partie septentrionale est finalement rattachée à la Hollande et ce, jusqu'à la Révolution belge de 1830. A cette date, le «Hainaut» proprement dit devient une des neuf provinces du Royaume de Belgique, tandis qu'en France, il correspond désormais aux deux arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes, dans le département du Nord.

Historique général du Hainaut extrait de : DE RYCKE Jean-Pierre, CAUCHETEUX Philippe, BRINDEL-BETH Sophie, Hainaut (collection Connaissance du bâti ancien en Europe du Conseil de l'Europe), Limoges, Centre d'impression, 1992, p. 26.



Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti est un des volets du programme d'amélioration des connaissances, de préservation et de valorisation du patrimoine bâti du Parc naturel régional de l'Avesnois.

## Un diagnostic raisonné du patrimoine bâti

### 1 - la méthode

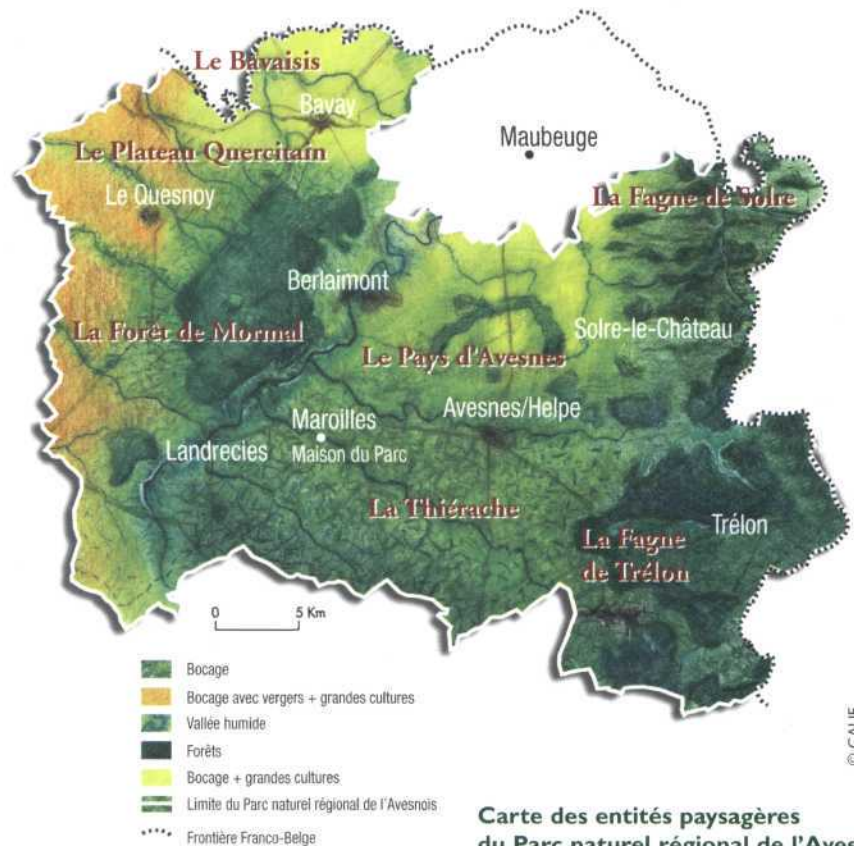
Le patrimoine bâti d'une région est fortement influencé par les données géographiques, écologiques, historiques et socio-économiques du territoire. Dans le département du Nord, et dans l'Avesnois en particulier, ces données ont déjà permis de qualifier les paysages (grand pays, grands paysages, entités paysagères, unités paysagères) dans le cadre de la politique paysagère (Trame Verte) du Conseil Général du Nord. C'est sur cette forte corrélation entre paysages et bâti que repose la méthode du diagnostic raisonné du patrimoine bâti du Parc de l'Avesnois.

### 2 - les objectifs

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti du Parc afin de mieux le gérer, le préserver et le mettre en valeur ;
- valoriser la diversité paysagère et patrimoniale du territoire ;
- sensibiliser, informer et impliquer les acteurs locaux afin qu'ils se réapproprient leur patrimoine, agissent pour sa préservation et sa mise en valeur.

### 3 - le partenariat

Le diagnostic raisonné du patrimoine repose sur la définition et la mise en œuvre d'une méthode innovante, adaptée aux objectifs du Parc. Celui-ci s'est associé avec des partenaires reconnus dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et du patrimoine : le Service Régional de l'Inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) et le Service Patrimoine du Conseil Général du Nord.



Carte des entités paysagères du Parc naturel régional de l'Avesnois

### 4 - La mise en œuvre

Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti est mis œuvre progressivement, entité paysagère par entité paysagère. L'ensemble du territoire du Parc devrait être couvert en 5 ans environ ;

Chaque étude fait l'objet :

- d'analyses de terrain avec reportage photographique, relevé, croquis, prise de notes ;
- de recherches documentaires aux Archives Départementales, aux services du Cadastre, à l'Écomusée de Fourmies-Trélon ;
- d'une informatisation et d'une cartographie de l'ensemble des données ;
- d'un archivage des données communales ;
- d'une information auprès des élus et des personnes ressources ;

- d'une restitution et d'une sensibilisation des publics (élus, techniciens, bureaux d'études, architectes, particuliers...).

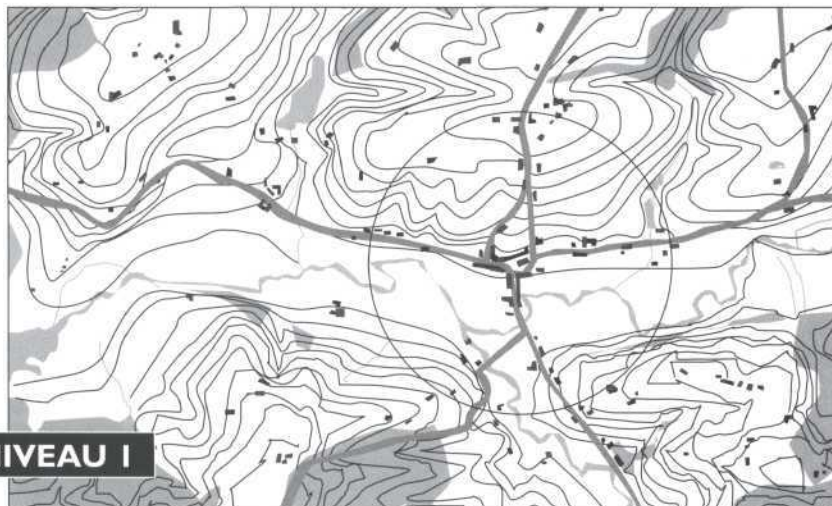
### 5 - les niveaux d'analyse du patrimoine bâti

L'échelle de référence choisie est celle de l'entité paysagère également utilisée pour l'étude des paysages. Le Parc compte huit entités paysagères : le Bavais, la Sambre industrielle, le Plateau Quercitain, la forêt de Mormal, le Pays d'Avesnes, la Thiérache, la Fagne de Solre et la Fagne de Trélon.

L'appréhension du patrimoine nécessite une analyse à plusieurs niveaux :

### Niveau 1 : le bâti dans le paysage

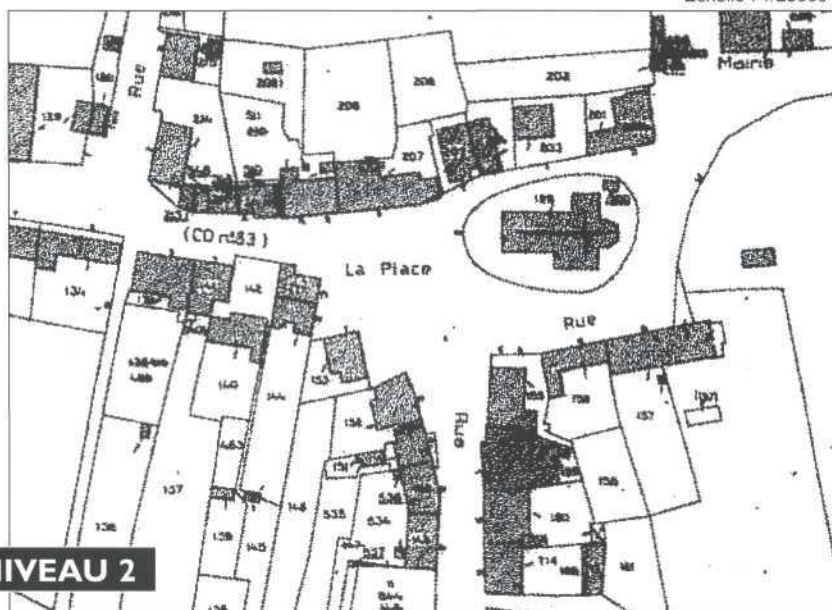
Le niveau 1 s'attache à définir la manière dont le bâti s'inscrit dans le paysage. Il permet de mettre en évidence les liens que le bâti entretient avec les grands éléments naturels (relief, forêt, bocage, cultures, rivière...). Il révèle la relation du bâti à la topographie et détermine ainsi des modes d'organisation et d'implantation. L'échelle de travail est celle de l'entité paysagère (carte IGN, photo aérienne).



Echelle : 1/25000<sup>e</sup>

### Niveau 2 : le bâti dans son cadre de vie

Le niveau 2 analyse le bâti comme composante de l'urbanisme et du cadre de vie. Il définit ses modes d'organisation, sa forme, sa silhouette, son mode d'implantation, sa densité. Il identifie les rôles, les usages et les interactions entre espaces bâtis et espaces non-bâties. Les éléments de la structure communale (noyau du village, place, hameaux, écarts) sont analysés. Cette étude permet de définir les enjeux liés à l'aménagement du territoire communal. Des critères communs à l'ensemble des villages sont mis en évidence, appuyant ainsi les spécificités urbaines de l'entité paysagère. L'échelle de travail est celle de la commune (cadastre).



Echelle : 1/1000<sup>e</sup>

### Niveau 3 : l'habitat, une composante du patrimoine architectural

Le niveau 3 s'attache à définir le bâti comme composante du patrimoine architectural, spécifique à chaque entité paysagère. La méthode d'analyse se réalise plus particulièrement sur un échantillon de 2 à 3 communes représentatives. L'habitat y est étudié de façon quasi-systématique. Une analyse statistique permet de dégager une typologie de l'habitat de l'entité paysagère étudiée.



# Le patrimoine bâti

## Le Pays d'Avesnes

CONTEXTE

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3

Le Pays d'Avesnes est un petit territoire constitué de onze communes situé au nord du Parc naturel régional de l'Avesnois. Il est fortement marqué par la Haie d'Avesnes, arc boisé délimitant une vaste clairière. Cette présence forestière a conduit à l'exploitation du bois, atout économique majeur de cette entité paysagère. D'autres thèmes sont aussi des clés de lecture mettant en évidence les spécificités du Pays d'Avesnes.

# Le Pays d'Avesnes à grands traits

## La Haie d'Avesnes, au cœur du territoire



Le village de Beaufort et la Haie d'Avesnes en ligne d'horizon (Album de Croÿ I, Propriétés des Croÿ)

L'entité paysagère du Pays d'Avesnes est limitée à l'est par la Fagne de Solre, au sud par l'entité paysagère de la Thiérache, à l'ouest par celle de la Sambre industrielle et au nord par la partie la plus urbaine et industrielle de la vallée de la Sambre, autour de Maubeuge. Elle représente 6,7% de la S.A.U. (surface agricole utile) du Parc qui couvre 45% du territoire des communes. Elle s'étend de part et d'autre de la **Haie d'Avesnes**, massif forestier qui forme un arc de cercle.



Entre Saint-Rémy-Chaussée et Dompierre-sur-Helpe, disparition de l'extrémité ouest de l'arc boisé de la Haie d'Avesnes entre 1769 (Carte du diocèse de Cambrai) et 1832 (carte d'Etat-Major)

### LES DÉFRICHEMENTS

L'étude de ce territoire est indissociable de l'histoire des défrichements de la Haie d'Avesnes, forêt beaucoup plus vaste que ce que l'on peut en voir aujourd'hui. A partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des cartes permettent d'en cerner les étapes successives. Les défrichements interviennent plus tardivement qu'en Thiérache et **n'aboutissent pas à la mise en place d'un système bocager** analogue.

Sur la carte de Cassini (1759), la Haie d'Avesnes est formée d'une **bande forestière**, orientée est-ouest, surmontée d'un **arc boisé** qui part de Saint-Rémy-Chaussée et rejoint Beugnies. Ces massifs forestiers délimitent une **vaste clairière**, le Sart de Dourlers, constitué des communes de Dourlers, Saint-Aubin, Floursies et Semousies. Cette ancienne seigneurie s'est formée par un défrichement intérieur progressif de la Haie. A l'ouest, la large vallée de la Sambre interrompt la continuité entre la Haie d'Avesnes et la partie de la forêt de Mormal située près de Berlaimont. Au nord du village de Beaufort, se situe le bois de Beaufort qui longe la voie Maubeuge-Avesnes. A l'ouest, la vallée de la Tarsy, affluent de la Sambre, entaille la forêt.

L'atlas de Trudaine pour la généralité du Hainaut-Cambrésis (1746), ainsi que la carte du diocèse de Cambrai (1769), présentent une situation similaire.

La carte d'Etat-Major, la source suivante dont nous disposons, ne date que de 1832. La situation a radicalement changé : **tout l'axe forestier orienté est-ouest de la Haie d'Avesnes a disparu hormis un résidu**, le Bois-Robert, situé essentiellement sur la commune de Bas-Lieu. A l'est, **une brèche** a été ouverte sur la commune de Beugnies, le long de la voie menant à Solre, et de grandes

exploitations, le **château Copreaux** et **les Fermes**, s'y sont implantées. Cependant la Haie se prolonge au sud sous le nom de bois de la Taquennerie et de la Grande Villette jusqu'à Felleries. Cette situation n'a guère évolué jusqu'à aujourd'hui, seuls quelques défrichements très mineurs étant intervenus depuis. En effet, contrairement à la forêt de Mormal située à proximité de la Sambre, la Haie d'Avesnes n'a pas subi de défrichements lors de la période industrielle. Grâce au préfet C. Dieudonné qui établit un panorama complet du département du Nord en 1801, il est possible de rétablir l'époque des défrichements ultimes de la Haie d'Avesnes. Avant la Révolution, elle appartient au **duc d'Orléans** ; entretenue et exploitée, elle est préservée de tout défrichement intensif. Dieudonné écrit que "Ces forêts, qui le disputaient aux plus belles de la France, étaient une **pépinière de bois de marine et de construction.**" Elles étaient

également utilisées pour la chasse. En 1801, la forêt est constituée de plus de 3 000 hectares de taillis sous futaie, moitié chênes, le reste de hêtres, de frênes et de bois blancs.

En 1789, cette forêt contenait **612 hectares de plus**, que les nouveaux propriétaires de l'époque révolutionnaire, à la suite de la vente des biens nobiliaires, ont défriché et mis en culture. **Les armées belligérantes** ont également attaqué la forêt lors des sièges et de la défense du Quesnoy, Landrecies et Maubeuge, et des exportations considérables des plus beaux bois ont été réalisées par l'armée autrichienne. Au début du XIXe siècle, les pillages et les vols de bois se sont poursuivis. Pour Dieudonné, ces défrichements ont porté le coup le plus funeste à l'économie publique de cette contrée : en 1800, cette ressource est sur le point d'être perdue pour toujours, déjà des parties immenses naguère couvertes du bois le plus touffu sont métamorphosées en maigres pâtures. Les défrichements de la Haie d'Avesnes sont donc la conséquence de la Révolution et de la vente des biens de la noblesse. Cependant, on constate sur la carte de 1832 qu'ils ont cessé.

## L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES : L'AGRICULTURE, LA GÉOLOGIE, LE BOIS

Face à une agriculture peu productive et une exploitation géologique relativement faible, **l'exploitation du bois** est devenue **l'atout économique majeur** du secteur. Cette exploitation forestière a favorisé le développement des voies, déjà présentes avec l'axe reliant Avesnes et Maubeuge, deux villes importantes dès le Moyen Âge.

### L'AGRICULTURE

Les terres du Pays d'Avesnes étant plutôt pauvres, les productions agricoles sont surtout **consommées localement** et ne permettent que peu d'exportations. La nature des sols n'est **pas totalement homogène** sur le territoire même sur des sites très proches : Dourlers est par exemple une commune fertile, alors que le sol de sa voisine Saint-Aubin est très peu productif.

Au cours du XIXe siècle, il n'existe pas de prédominance d'un type d'agriculture. Les pâturages sont répandus sur Beaufort en raison de la nature du sol et favorisent la présence de vaches pour l'embouche et le lait. Dourlers comprend aussi bien des prairies bocagères que des cultures (céréales, lin et légumineuses). Le Pays d'Avesnes regroupe également des communes au sol pierreux mais fertile, fournissant des céréales, du foin et du lin, comme Eclaibes et Limont-Fontaine. En revanche, d'autres, comme Saint-Aubin ou Wattignies-la-Victoire, ont des terres dites froides, ne produisant que de l'épeautre, de l'avoine et quelques plantes textiles. La coexistence de la polyculture et de l'élevage - pour le lait et la viande - se poursuit au XXe siècle, avec la prépondérance aujourd'hui de la culture des céréales et du maïs et la localisation du bocage plutôt en liaison avec les vallées.

### Artisanat et industrie

L'activité artisanale n'est pas absente du Pays d'Avesnes. Sous l'Ancien Régime, l'Avesnois est le seul arrondissement du département où les **moulins à eau** sont plus nombreux que les moulins à vent en raison d'un réseau hydrographique dense conjugué à la déclivité du sol. En 1800, il existe 148 moulins à eau dans l'arrondissement et 49 moulins à vent. On en trouve la trace à Monceau-Saint-Waast, Saint-Aubin, Eclaibes, Limont-Fontaine et Wattignies-la-Victoire.

Des **carrières**, moins importantes que celles de Marbaix ou de Wallers-Trélon, sont exploitées. Au début du XIXe siècle, on trouve cinq carrières de moellons à Limont-Fontaine, trois à Dourlers, deux à Beaufort. L'extraction à Dourlers sert uniquement à paver les chemins. Des recherches ont été faites à Ecuélin pour extraire du minerai de fer avec l'aide du régisseur des hauts fourneaux de la Providence à Hautmont mais cette expérience n'a pas eu de suite. L'exploitation des richesses géologiques reste donc modeste avec la présence d'un seul site, aujourd'hui, à Limont-Fontaine.

D'autres industries sont présentes : en 1829, Dourlers abrite une

clouterie avec 100 ouvriers belges permanents ; à Beaufort existe une distillerie de genièvre en activité seulement une partie de l'année. L'étude du préfet Dieudonné met en évidence en 1800 un certain développement de **l'artisanat textile** : la fabrication d'étoffe pour la population locale, les cazées à partir de laine des Ardennes, en particulier à Dourlers. Depuis la Révolution, la laine est filée au rouet dans les villages. La production est vendue sur place aux campagnards. La bonneterie de Dourlers emploie 26 ouvriers en 1789 et 14 ouvriers en 1800. Elle produit uniquement des bas de laine ; en 1829 quelques petites fabriques d'une étoffe commune appelée saie s'implantent, toujours à Dourlers. Mais cet artisanat ne franchira pas un stade de développement plus important et ne deviendra jamais une véritable industrie comme dans le secteur de Fourmies.

## L'EXPLOITATION DU BOIS

Ainsi, la principale activité du Pays d'Avesnes est **l'exploitation du bois**, qui est débité dans les moulins à eau. Au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, l'Avesnois, et en particulier la Haie d'Avesnes, est le centre principal dans le Nord pour le **bois de charpente, de menuiserie et pour le charonnage** (jantes de bois). En 1800, le chêne pour la charpente est entièrement utilisé pour la consommation intérieure du département. Celui pour la menuiserie est employé aux 2/3 pour la consommation du département, 1/6 pour le reste de la France et 1/6 pour l'actuelle Belgique. Un quart des jantes des véhicules, qui sont alors en bois, est exporté en Belgique.

Une autre branche importante de l'industrie locale du bois au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle est la **boissellerie**, la fabrication d'éléments très divers en bois, avant la systématisation de l'emploi du métal. Felleries en est le principal centre avec plus de 100 ouvriers aussi bien en 1789 qu'en 1800. Mais existent dans le Pays d'Avesnes de petits ateliers de moins de cinq personnes, à Saint-Aubin, Dourlers, Monceau-Saint-Waast, Saint-Rémy-Chaussée et Semousies ; des seaux pour le lait sont plus particulièrement produits à Dourlers, Saint-Rémy-Chaussée et Saint-Aubin. Les ouvriers travaillent à leur compte, activité peu rentable dans des arrondissements plus fertiles, mais très appréciables pour l'Avesnois. Leurs productions sont écoulées dans le département, le reste de la France et la Belgique. Cet artisanat, du textile ou de la boissellerie, n'a guère laissé de traces significatives dans l'architecture puisque les ouvriers travaillaient généralement à domicile.

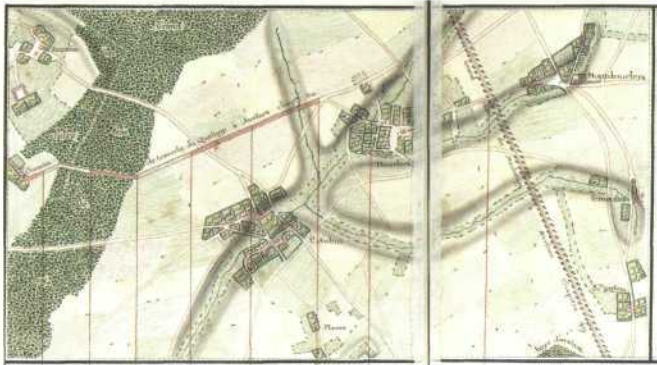


Hutte de boisseliers. © Écomusée de la région Fourmies-Trélon

### Les voies de circulation

Pour acheminer le bois, les axes de circulation ont été développés. Depuis le Moyen Âge, le Sart de Dourlers a été traversé par des axes reliant du nord au sud, Maubeuge à Avesnes (actuelle RN2) et à l'est Maubeuge à Solre-le-Château (actuelle RD962). Au XVIIIe siècle, la route Maubeuge-Avesnes recoupe également celle de Paris à Mons, ainsi que la route reliant Roubaix à Larouillies. Ces voies rejoignent à Avesnes la route d'Arras à Givet, celle d'Avesnes à Solre-le-Château, et à Maubeuge celle de Dunkerque à Liège. Pour Dieudonné, il est peu de routes plus fréquentées dans le département que celles-ci par les voitures de roulage et par le transport des bois des vastes

forêts de l'arrondissement. La route principale qui traverse d'ouest en est la Haie d'Avesnes est celle d'Avesnes à Philippeville passant par Solre-le-Château, mais au début du XIXe siècle, la partie Solre-Philippeville reste à construire ; elle est pourtant essentielle pour le débouché du bois. Celui-ci est également transporté par la Sambre qui est navigable à partir de Landrecies.



Atlas de Trudaine (1746) : axe reliant Maubeuge à Avesnes (actuelle RN2) traversant la commune de Doullers

Ainsi, le Pays d'Avesnes ne fut pas un lieu clos, mais un **territoire de passage**. Cependant, en raison de certains manques, des terres

peu fertiles et l'absence de matières premières autres que le bois, le Pays d'Avesnes est resté à **l'écart du développement industriel** qui naît à partir du Second Empire (1870), à proximité, le long de la Sambre. Aussi à partir de cette époque, ce secteur perdit de la population au profit des communes qui ont besoin de beaucoup de main-d'œuvre, celles de la vallée de la Sambre, ainsi que le pôle économique de Beugnies et Sars-Poteries ; le Pays d'Avesnes s'est vidé progressivement de ses forces vives. Il apparaît aujourd'hui comme un territoire à part, entre Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe et le Val de Sambre.

#### Eléments bibliographiques :

- CLEMENT-HEMERY Albertine, *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, 2 tomes, 1829-30, (réédition 2003).
- DIEUDONNE Christophe, *Statistique du département du Nord*, [s.l.], Fac-similé, éditions Gérard Monfort, s.d., 3 tomes.
- DURONSOY Avit, *De pierre et de marbre, Maubeuge, Imprimeurs Associés Maubeuge*, 1985.
- DUVOSQUEL Jean-Marie (sous la direction de), *Album de Croÿ I, Propriétés des Croÿ, Bruxelles, Editions du Crédit Communal de Belgique*, 1988, p.237 (planche 81)
- PIERART Zéphirin, *Notice historique sur les communes de Floursies, Semousies, Saint-Aubin et Doullers, composant autrefois la terre et seigneurie de Doullers, Maubeuge, Impr. Levecq et Préseau*, 1850.

## Démographie

Les communes du Pays d'Avesnes n'ont pas une population très nombreuse. La plus importante est Beaufort avec 1012 habitants au recensement de 1999 ; à son apogée en 1861, elle abritait 1318 habitants. La taille moyenne des communes est modeste : sur onze, cinq ont entre 100 et 300 habitants et cinq entre 400 et 600.

La population, qui avait baissé après la Révolution, augmente de manière générale à partir de 1800. Sur onze communes, sept (Beaufort, Doullers, Eclaibes, Ecuélin, Floursies, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies) connaissent leur apogée démographique sous le Second Empire (1870).

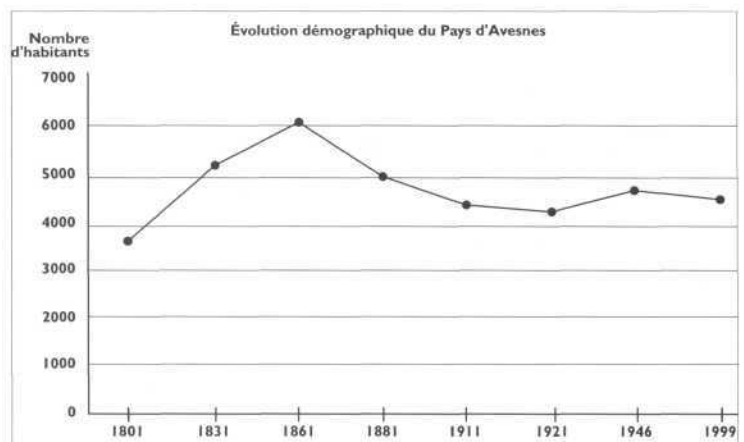
A partir du Second Empire, la baisse de la population s'explique par un exode rural vers les centres industriels voisins, ceux du bassin de la Sambre et le pôle formé par Beugnies et Sars-Poteries.

Les communes suivent une progression similaire au XIXe siècle puis trois types d'évolution se dégagent pour le XXe siècle :

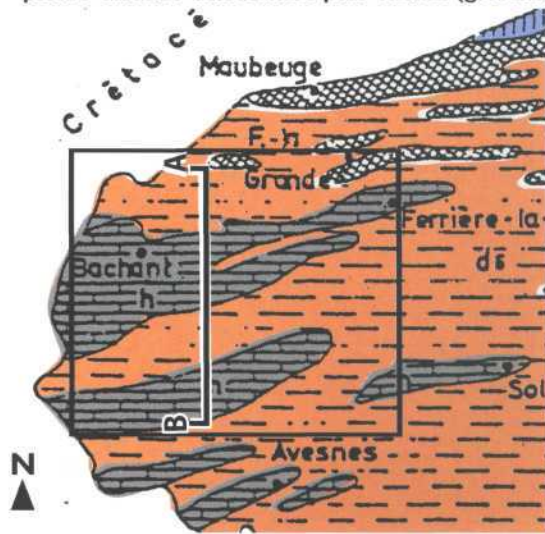
- Beaufort, Eclaibes, Saint-Rémy-Chaussée et Wattignies connaissent une évolution en « dents de scie ».
- Après une période de stabilité, la population de Doullers et Semousies augmente de 1931 jusqu'à la fin des années 60.
- A Floursies, la baisse est modérée et presque continue depuis 1900.

L'évolution globale des communes est présentée à travers quelques chiffres particulièrement significatifs (en nombre d'habitants).

	1709	1789	1801	1861	1911	1921	1946	1999
Beaufort	337	724	518	1318	1073	966	910	1012
Doullers	138	233	529	950	616	598	694	568
Eclaibes	122	172	200	332	211	210	219	270
Ecuélin		55	130	154	109	133	146	120
Floursies		74	153	248	147	151	145	129
Limont								
Fontaine	112	278	313	589	590	572	614	599
Monceau								
St-Waast			495	665	488	458	677	500
St-Aubin	485	286	516	538	433	387	404	392
St-Rémy								
Chaussée	138		484	740	347	423	505	469
Semousies			151	316	181	174	175	224
Wattignies								
la Victoire	145	121	134	244	168	181	232	233







- La nature du sous-sol permet d'expliquer l'omniprésence de la Haie d'Avesnes et d'identifier les matériaux de construction du bâti traditionnel. Ainsi, la forme de l'arc boisé est liée à l'existence de schistes impropres à la culture, expliquant sa présence dans le paysage actuel du Pays d'Avesnes. Le secteur défriché sur Beugnies correspond à une zone géomorphologique moins accentuée et calcaire. Le bâti, quant à lui, atteste l'exploitation de la pierre calcaire aux teintes plus claires (gris blanc) comme à Limont.



Carte géologique simplifiée

## Entité paysagère du Pays d'Avesnes

-  minerais de fer, schistes et calcaires (pierre bleue ou marbre noir) (d 3-4)
-  schistes et calcaires (marbres gris et rouge de Flandres) (d 5)
-  schistes (d 6)
-  schistes et calcaire crinoïdique dit Petit granite (h)



Brique



Pierre bleue

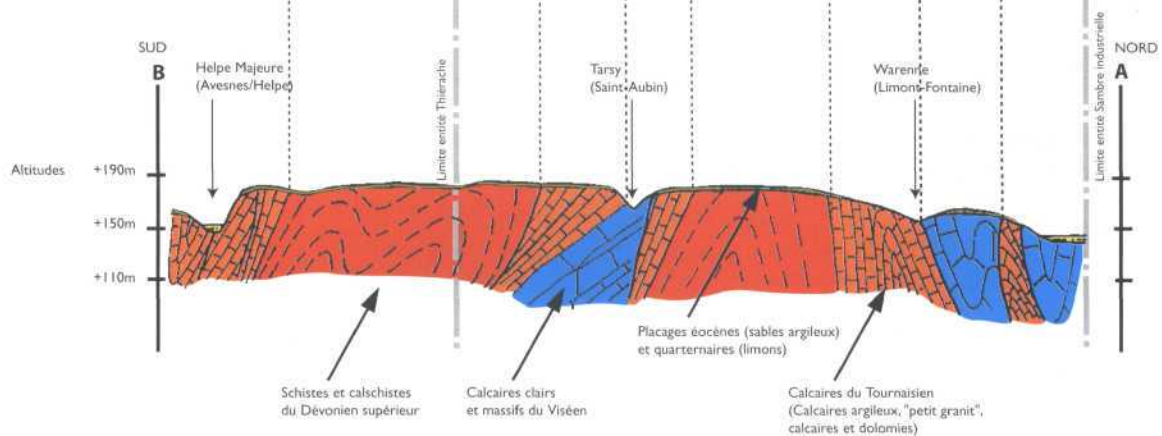


Grès



Schiste

Paysage		Forêt (vestiges de la Haie d'Avesnes) et bocage	Plateau (cultures) et vallée en zone calcaire	Forêt (Haie d'Avesnes)	Plateaux calcaires et cultures
Géologie		Schistes du Famennien, avec faible recouvrement de sables argileux et limons	Calcaire et dolomies du carbonifère	Schistes du Famennien avec faible recouvrement de sables argileux et limons	Calcaire et dolomies du carbonifère
Communes	Avesnes/Helppe	Semousies	Dourlers, Saint-Aubin, Beugnies	Saint-Rémy-Chaussée, Monceau-Saint-Waast	Limont-Fontaine, Eclaibes, Beaufort
Matériaux, industrie extractive ancienne			Calcaire "petit granite" (couleur gris bleu)		Calcaires gris bleu / Calcaires clairs



Coupe géologique simplifiée réalisée en collaboration avec Monsieur Joël Danloux, hydrologue. Source : Carte géologique Avesnes au 1/50000 - édit.BRGM - Thèse d'A. Khatir - Publi SGN N°18

## Exploitation de carrières de pierre bleue

Les statistiques recueillies sur l'état économique du Nord avant la Révolution donnent une photographie des carrières du Pays d'Avesnes. Le centre le plus important était alors Limont-Fontaine, seule carrière encore en activité aujourd'hui. Propriété de la Société des Carrières du Bassin de la Sambre, elle ne produit plus de matériaux de construction, mais des granulats utilisés dans la sidérurgie, le traitement de sols et l'agriculture.



Carrière de Limont-Fontaine



# L'organisation du territoire

## UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ÉTENDU

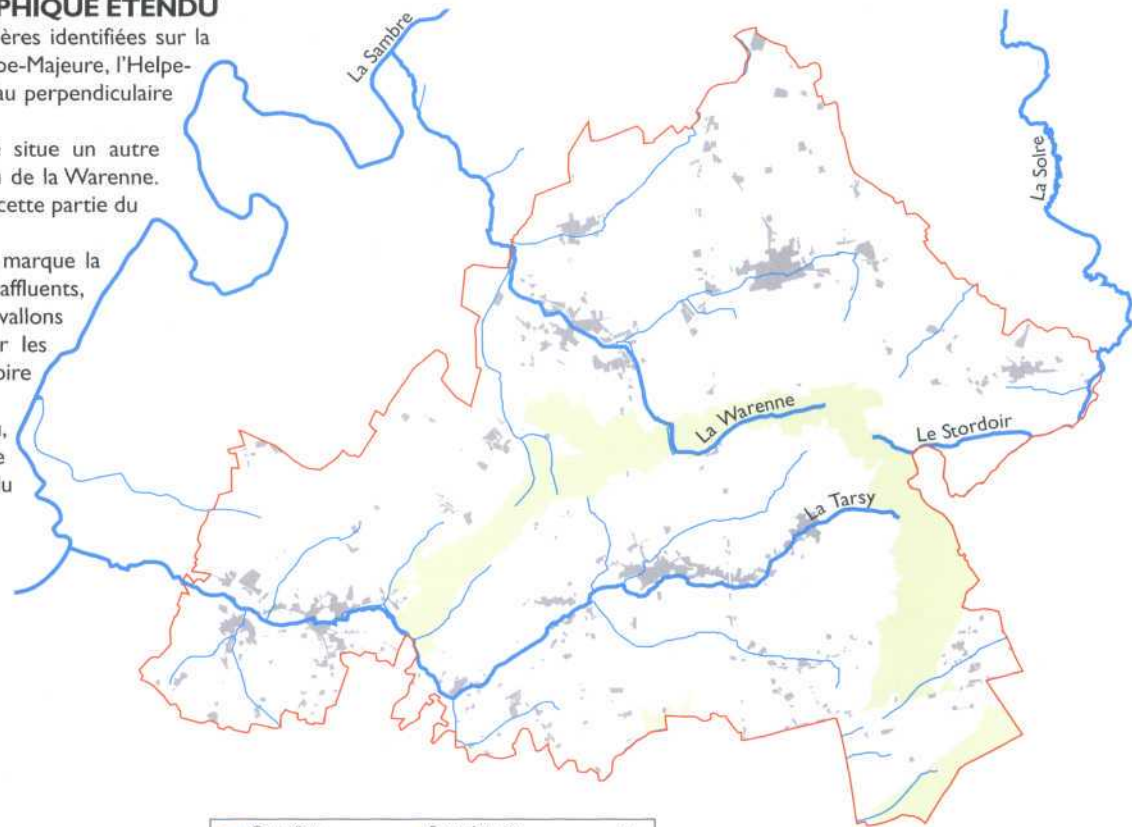
La Tarsy forme avec les trois rivières identifiées sur la Thiérache, du nord au sud, l'Helpe-Majeure, l'Helpe-Mineure et la Riviérette, un réseau perpendiculaire à la vallée de la Sambre.

Au nord du Pays d'Avesnes, se situe un autre affluent de la Sambre, le ruisseau de la Warenne.

Son réseau, étendu, irrigue toute cette partie du territoire.

Le Stordoir, affluent de la Solre, marque la limite est de l'entité étudiée. Ses affluents, rive gauche, creusent quelques vallons dans ce paysage de plateau, sur les communes de Wattignies-la-Victoire et Beugnies.

L'ensemble de ces cours d'eau, de tailles très diverses, s'étale de manière à couvrir l'ensemble du territoire.

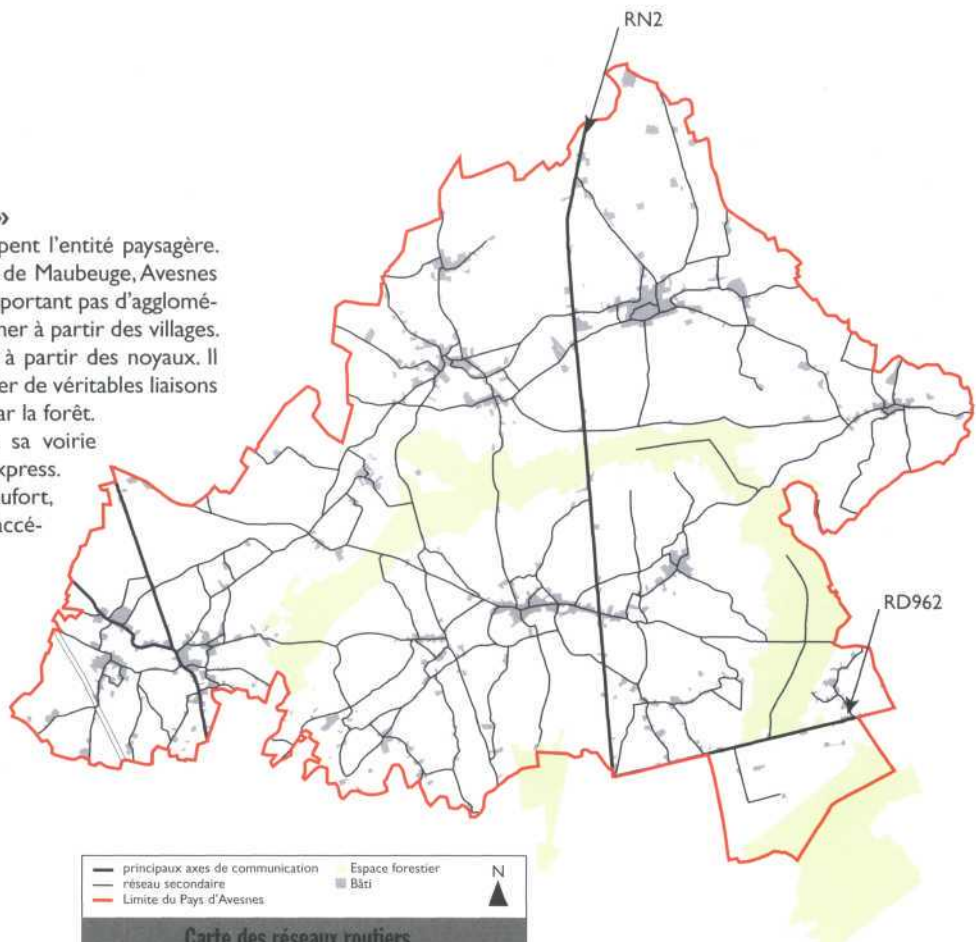


## UN RÉSEAU VIAIRE « EN ÉTOILE »

Deux axes majeurs, la RN2 et la RD962, coupent l'entité paysagère. Ces axes traversants relient les villes voisines de Maubeuge, Avesnes et Solre-le-Château. Le Pays d'Avesnes, ne comportant pas d'agglomérations majeures, a vu son réseau viaire se former à partir des villages. Ce réseau secondaire se développe en étoile à partir des noyaux. Il paraît plus suivre l'implantation du bâti que créer de véritables liaisons à travers le territoire, où il est parfois arrêté par la forêt.

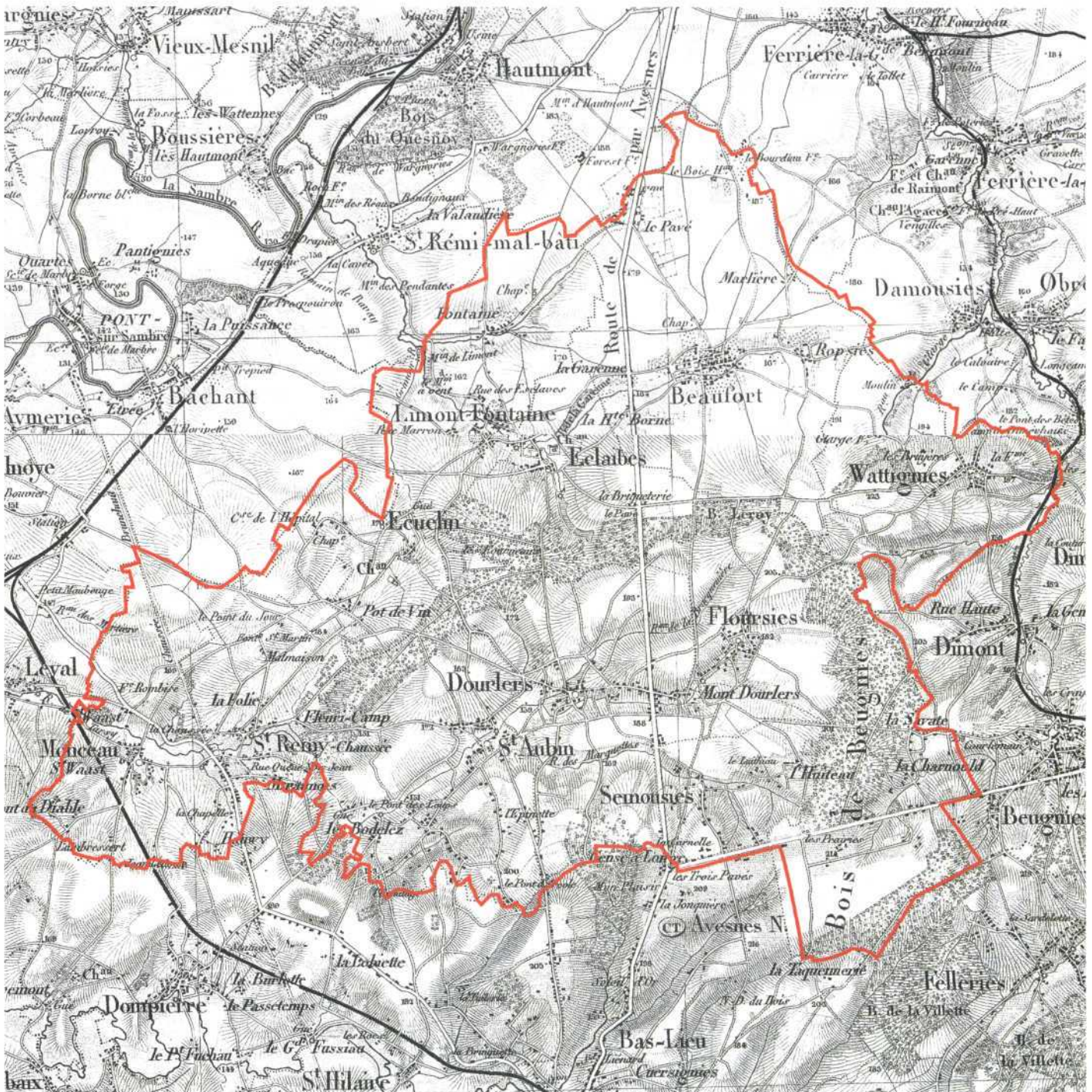
La RN2 verra bientôt son tracé modifié et sa voirie dédoublée avec la création d'une voie express.

Complété d'un échangeur envisagé près de Beaufort, ce nouvel axe apportera une autre manière d'accéder au territoire du Pays d'Avesnes.



## La carte d'État-Major (1818 à 1881), un outil précieux d'analyse de l'évolution du territoire.

La carte d'Etat-Major, établie sur le Pays d'Avesnes en 1832, permet de comparer les zones d'implantation du bâti telles qu'elles existaient lors de son établissement avec celles que l'on peut lire sur les cartes actuelles établies par l'IGN. D'une manière globale, les structures des noyaux ont peu évolué. La dépopulation a affecté les hameaux (les Bodelez sur Saint-Aubin, le Moulin sur Floursies...) qui ont perdu leur cohésion et forment désormais du bâti étiré le long d'un axe.



Carte de France à 1 : 80 000 dite «Carte d'Etat-Major».

Envisagée sous l'Empire, conçue et entreprise sous la Restauration, la carte de France à 1 : 80 000 était destinée à remplacer la carte de Cassini levée de 1750 à 1790 et devenue insuffisante. Sous l'autorité des ingénieurs géographes, elle fut levée sur le terrain par les officiers du Corps d'Etat-Major dont le nom restera à jamais attaché à la carte. Les travaux entrepris en 1818 se poursuivirent jusqu'en 1881. Gravée sur cuivre par les artistes les plus renommés de l'époque, son homogénéité est telle que les 267 feuilles qui la composent semblent dater de la même année.

# Le patrimoine bâti

## Le Pays d'Avesnes

CONTEXTE

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3

## Le bâti dans le paysage

Entité paysagère circonscrite à l'ouest par la vallée de la Sambre, à l'est par la Fagne de Solre, au sud par la Thiérache et au nord par l'agglomération de Maubeuge, le Pays d'Avesnes se situe au carrefour d'entités fortes et homogènes. Son **caractère de transition** est à l'origine de ses multiples facettes.

De par la **diversité** de ses éléments morphologiques (vallées, plateaux, bois), **bien dissociables les uns des autres**, c'est un **territoire de contraste** où la **densité de population** reste faible mais **concentrée**. Ceci apparaît de manière forte à travers une **occupation du sol sectorisée** (zones urbaines, agricoles, forestières...). Son **réseau hydrographique étendu**, constitué des vallées de la Tarsy et de la Warenne, renforce le rôle des vallées verdoyantes formant un horizon bien dessiné depuis les plateaux largement ouverts. Il en découle un **relief parfois prononcé, voire escarpé**.

Le Pays d'Avesnes se laisse peu pénétrer malgré la présence d'un axe routier majeur, la RN2, qui le traverse au centre mais ne lui offre pas d'effet drainant. C'est le **réseau viaire secondaire**, développé au sein du territoire, qui facilite les échanges internes.

Trois types de paysages bâtis sont ainsi présents sur ce territoire : le **bâti adapté à la vallée**, le **bâti en paysage ouvert** et le **bâti en paysage bocager**.



Le bâti en paysage ouvert - Un hameau de Wattignies-la-Victoire sur la hauteur du plateau



Le bâti en paysage bocager - Une ferme à la Charnould (Beugnies) en lisière de la Haie d'Avesnes



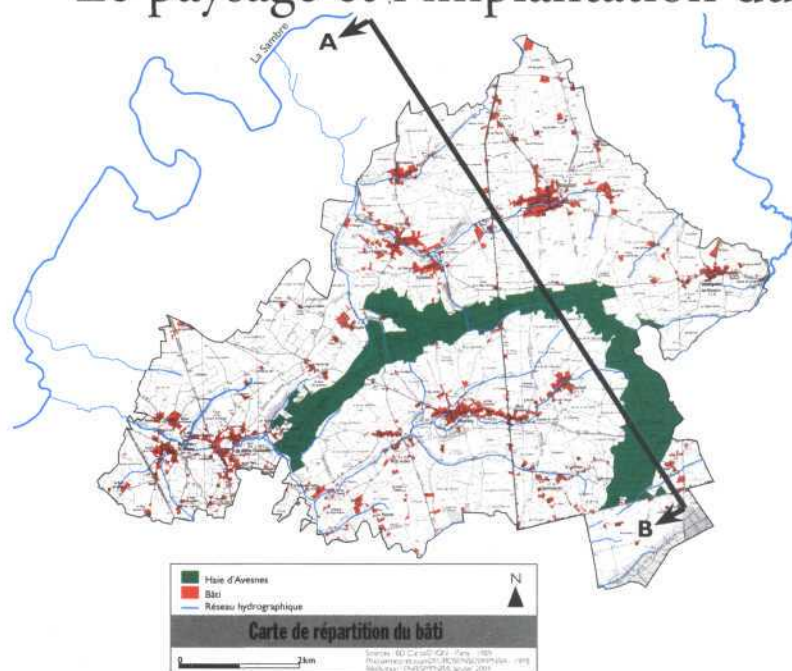
Le bâti adapté à la vallée - Le noyau de Saint-Aubin en fond de vallée de la Tarsy, bordée d'une végétation ripisylve arborée

# Une occupation du sol sectorisée

## La Haie d'Avesnes protectrice

Bien qu'étroit, cet hémicycle boisé joue un rôle protecteur dès le bas Moyen Âge. Cloison à rôle défensif d'une centaine de mètres de large, elle ralentissait la cavalerie ennemie et offrait une protection tant visuelle que physique (vent, bêtes sauvages...) à la ville d'Avesnes. Pendant l'époque révolutionnaire, l'arc forestier a connu une coupe franche, dans le secteur sud-est, sur la commune de Beugnies, entre les bois de la Garde et de la Taquennerie. Cette zone de défrichement présente, aujourd'hui, de grandes parcelles quadrilatères à vocation prairiale. La Haie d'Avesnes, située au cœur de l'entité, marque ainsi de sa masse sombre et ténébreuse ce territoire, créant une ligne de partage des eaux entre les vallées de la Tarsy et de la Warene. Implanté sur les hauteurs de cet interfluve, ce massif forestier d'élévation imposante s'identifie comme barrière, ligne d'horizon des paysages du Pays d'Avesnes.

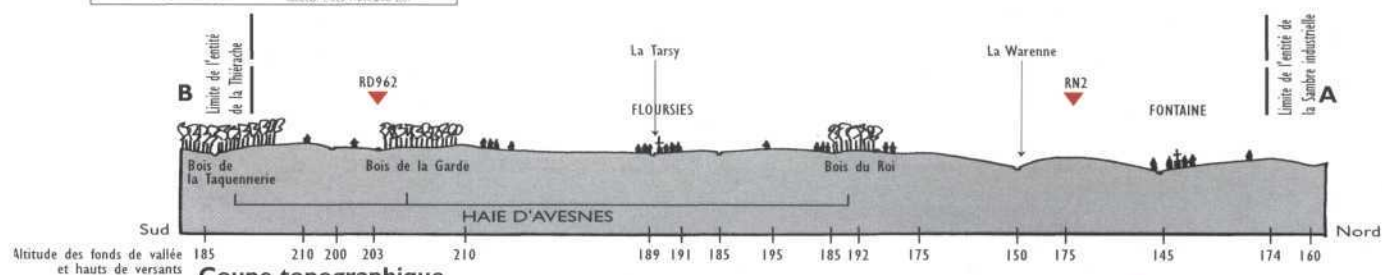
## Le paysage et l'implantation du bâti



Les bois de la Haie d'Avesnes, implantés sur les hauteurs (autour de 200m d'altitude), sont valorisés par le relief leur servant de piédestal. L'intérieur de la Haie d'Avesnes est caractérisé par une planéité perturbée uniquement par la présence des vallées.

Le réseau hydrographique composé de deux affluents de la Sambre, la Tarsy et la Warene, structure ce paysage contrasté. Renforcées par l'étagement des cultures – herbages en vallée, cultures sur plateaux et interfluve – les deux rivières et leurs ruisseaux génèrent des caractéristiques topographiques propres à chacune des vallées.

Traversant l'intérieur de la Haie d'Avesnes, la Tarsy, au cours discret et sinueux par endroits, se développe de manière inégale (fond de vallée alternant largeur et resserrement). Quant à la Warene, avec une dépression plus importante (+/- 30 m), elle débute avec un fond de vallée assez large se rétrécissant jusqu'à devenir légèrement encaissé (voir Limont).



Elle met en évidence la dénivellation du territoire à l'amplitude peu élevée (+/- 38 mètres) et situe les éléments morphologiques forts de l'entité par rapport au relief.

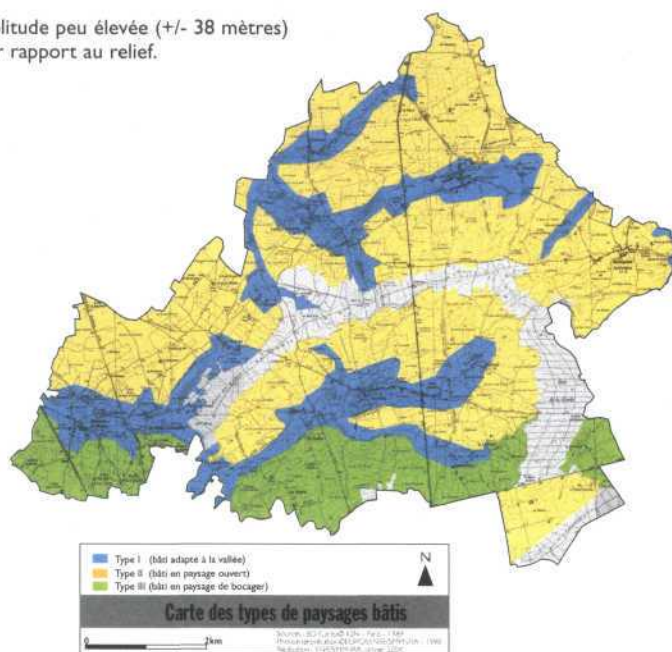
Dans l'ensemble, le bâti apparaît comme **peu dispersé** sur le territoire du Pays d'Avesnes, pour se concentrer plus particulièrement autour des cours d'eau.

La diversité et la situation géographique des éléments morphologiques présents sur le territoire du Pays d'Avesnes, alliés à l'implantation du bâti, génèrent, néanmoins, **trois types de paysage bâti** :

- Le bâti, pour sa plus grande part, s'est installé dans les **vallées** entourées de plateaux. Masqué par la végétation arborée des fonds de vallée, ou agrippé aux versants, le **bâti** y est **dense, concentré**.

Pour une moindre part, le bâti est implanté :

- Soit sur **plateau** en milieu ouvert, sous forme le plus souvent très **isolé**,
- Soit en **paysage bocager**, réparti de manière **assez dispersée** et dissimulé derrière les haies arborées. Ses fonctions herbagères et laitières originelles lui permettent alors de conserver encore l'espace agricole (pâtures, vergers, ...) autour de la ferme (secteur sud/sud-ouest de Saint-Aubin)



# Trois paysages bâtis pour une diversité

## Type I : Bâti adapté à la vallée

*Des structures bâties agglomérées se sont installées dans les vallées, l'eau facilitant aussi l'implantation et le développement d'activités artisanales.*

- Lorsque la **vallée** est **large**, le **bâti** occupe le **fond de vallée** à proximité du cours d'eau. La **lisibilité** du bâti est alors **liée à la nature de la végétation** tantôt de haut jet et en masse, ou plus basse autour des prairies encloses de haies (voir Beaufort ou Saint-Aubin).



Le noyau de Beaufort, en fond de vallée de la Tarsy, voilé par la végétation ripisylve de haut jet

- En **vallée encaissée**, le **bâti** s'étage sur les **versants**. Bien que la végétation ripisylve arborée soit fournie, les structures bâties émergent de la vallée, permettant une **bonne lisibilité** de celles-ci. Le bâti installé sur les hauts de versants, peut être visible de très loin depuis un paysage ouvert (voir Limont ou Wattignies-la-Victoire).



Le noyau de Limont, visible depuis le versant opposé, émerge des cimes arborées de la vallée de la Tarsy

## Type II : Bâti en paysage ouvert

*Situés sur les plateaux, ces secteurs offrent des vues lointaines dégagées où le bâti accroche le regard et la Haie d'Avesnes constitue souvent l'horizon boisé. Seules les vues sur la vallée de la Sambre, au nord, restent lointaines.*

Sur ces **plateaux**, où la culture domine assez souvent, le bâti s'est développé sous la forme de fermes isolées.

- Profitant d'une coupe franche de la Haie d'Avesnes, **zone de défrichement** située entre le bois de la Garde et de la Taquennerie, d'imposantes fermes se sont installées sur le point culminant du territoire. Ce paysage d'essartage, composé d'un maillage bocager lâche, au parcellaire prairial régulier cerné de haies basses, offre lui aussi des **vues ouvertes** (voir Les Fermes à Beugnies).

- De manière exceptionnelle, on observe la structure linéaire et groupée de la partie haute de Wattignies-la-Victoire, installée sur la **ligne de crête** entre plateau et versant. Elle profite des deux situations et offre au regard depuis les hauteurs environnantes, sa **silhouette lointaine et découpée**.



Isolé, Les Fermes, à Beugnies, situé sur un point culminant, est largement lisible dans cette zone de défriché



Sur les hauteurs du plateau, Wattignies-la-Victoire constitue un ensemble bâti linéaire visible de loin

## Type III : Bâti en paysage bocager



La cense Potelle

*En prolongement de l'entité paysagère de la Thiérache, ce type de paysage à dominante bocagère s'étend sur la partie sud du territoire du Pays d'Avesnes, arrêté par les vallées de la Tarsy et du ruisseau des Marquais. La diversité des formes du bocage et la densité de son parcellaire, alliées à une topographie plus mouvementée que précédemment, sont ici des facteurs d'organisation du bâti.*

- En présence d'un **bocage compact et irrégulier**, conjugué à un **relief moutonné**, le **bâti s'adapte de manière discrète** derrière des haies assez hautes et majoritairement arborées. Immérgé dans ce paysage, sa **lisibilité** est donc rendue **plus aléatoire** (voir hameau de La Cense Potelle à Saint-Aubin).



Le Pont de Planche, à Saint-Rémy-Chaussée, où le bâti en lisière de la Haie d'Avesnes est masqué par les haies arbustives

- Les quelques **structures bâties** situées **en lisière de la Haie d'Avesnes**, s'implantent non loin de l'entrée de la forêt, en s'y adossant. Elles **s'intègrent** dans un tissu **bocager assez dense, aux haies d'essartage**, basses et taillées ou plus libres (voir la Charnould à Beugnies).

# Enjeux paysagers

*Le Pays d'Avesnes est marqué par un paysage aux multiples facettes dû à la diversité de ses éléments morphologiques. Il semble donc nécessaire de considérer avec attention ces aspects paysagers (topographie, occupation du sol...) afin d'optimiser l'implantation des **nouvelles constructions** (habitations, bâtiments d'extensions...). En effet, il est essentiel de tenir compte systématiquement du rapport qu'entretient le bâti avec le paysage : c'est la clef d'une intégration réussie.*

## Intégration d'une construction dans une structure bâtie existante

En **vallée encaissée**, la co-visibilité d'un versant à l'autre engendre un impact visuel fort de toute nouvelle implantation de construction sur le versant opposé. La végétation ne dissimulant que le fond de vallée, le bâti implanté sur les pentes de ces versants est à découvert, laissant apparaître, de façon lisible, sa silhouette et ses caractères architecturaux. Il est donc important, dans ce cas, de prêter une attention particulière à toute **nouvelle construction, pour qu'elle s'insère parmi les structures bâties existantes**, par l'harmonie créée en termes de volumes et de matériaux de construction utilisés. Elle doit contribuer à une **perception homogène de la structure bâtie**, notamment depuis les visions lointaines du paysage ouvert.

## Intégration d'une construction en milieu peu ou pas bâti

La densité et la répartition du végétal dans le paysage induisent une lecture variable des masses bâties isolées ou peu denses.

- En **paysage ouvert**, la lisibilité du bâti y est très sensible. Pas ou peu masqué par la végétation, l'habitat est lui-même un composant majeur de ce paysage. La volumétrie a ici toute son importance. Un **bâtiment** de grande taille (agricole) devra par exemple être **maîtrisé en terme de hauteur** et faire l'objet d'un **accompagnement végétal inscrit dans le contexte environnant** pour en **réduire l'impact lointain**.
- En **secteur bocager**, la densité végétale est telle qu'elle s'impose au bâti. Dans ce cadre, il est nécessaire de **respecter l'équilibre entre masses bâties et non bâties** en jouant sur la complicité et la proximité entre constructions, prairies, haies et masses plantées.



La Malmaison et la Souffrance, à Saint-Rémy-Chaussée, forment une volumétrie bâtie horizontale dans ce paysage ouvert



Une lisibilité nette du bâti, implanté sur le haut de ce versant en vallée de la Tarsy, à Monceau-Saint-Waast

# Le patrimoine bâti

## Le Pays d'Avesnes

CONTEXTE

NIVEAU 1

NIVEAU 2

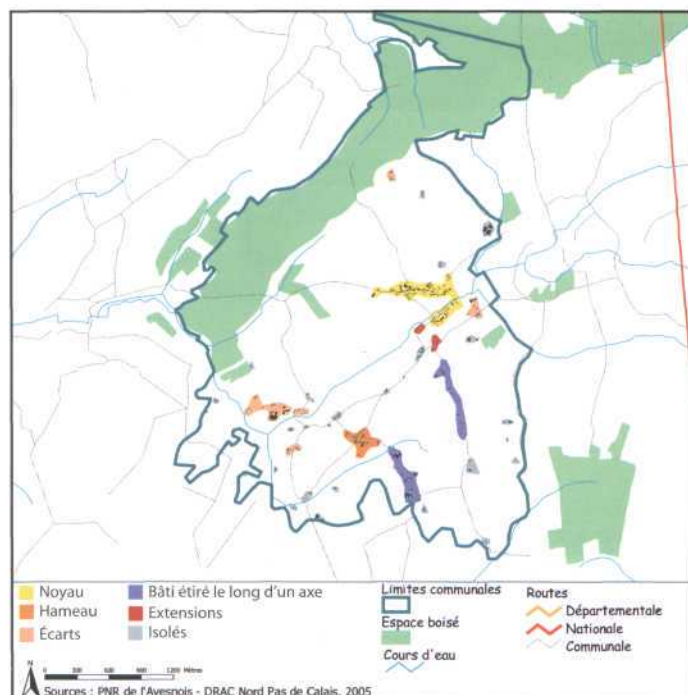
NIVEAU 3

## Le bâti dans son cadre de vie

La présence d'une importante diversité d'éléments morphologiques (vallées, plateaux, boisements) dans l'entité paysagère du Pays d'Avesnes implique une très forte concentration du bâti en vallée. Délaissant la forêt et les plateaux, les cœurs de village se sont accrochés aux cours d'eau. Ils sont très prégnants sur le territoire et laissent peu de place aux autres formes d'organisations bâties. Seule, la ferme isolée est prépondérante face aux hameaux, écarts et bâtis étirés le long d'un axe routier. Par ailleurs, deux grandes caractéristiques de l'entité influencent les particularités de la structuration du bâti : la présence de la **Haie d'Avesnes** et les **vallées contrastées**. De plus, le futur tracé de la **Nationale 2**, reliant Maubeuge à Avesnes-sur-Helpe, aura une forte implication sur l'implantation future du bâti.



Un hameau : les Bodelez à Saint-Aubin



Les différentes formes de concentration du bâti (exemple de Saint-Aubin)



Beaufort



Éclaibes



Wattignies-la-Victoire



Monceau dans le fond de la vallée de la Tarsy



Écuélin situé à mi-hauteur de versant

**BEAUFORT\***  
**ÉCUÉLIN\***  
**FLOURSIES**  
**MONCEAU-SAINT-WAAST**  
**SAINT-AUBIN\***



Bâti concentré à Fontaine, situé à mi-hauteur de versant



Limont sur son affleurement rocheux

**DOURLERS**  
**ÉCLAIBES\***  
**FONTAINE (LIMONT-FONTAINE)**  
**LIMONT**  
**SEMOUSIES**  
**SAINT-RÉMY-CHAUSSÉE**



Depuis la vallée, noyau étiré de Wattignies-la-Victoire

**WATTIGNIES-LA-VICTOIRE**

\* Communes étudiées au Niveau III



# Les hameaux

Le hameau est une forme de concentration du bâti assez peu répandue en Pays d'Avesnes. En effet, le bâti étant essentiellement concentré dans les noyaux des communes, les autres regroupements bâtis restent secondaires. Lieu de passage significatif, le hameau s'organise principalement le long ou autour de l'axe viaire.

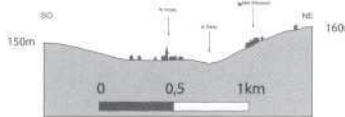
## Installé à mi-hauteur de versant : Le Mal d'Accord à Monceau-Saint-Waast



Le bâti est implanté parallèlement à la RD 951, qui suit les courbes de niveau du relief. Organisé face à la vallée de la Tarsy, l'ensemble crée un front bâti visible depuis le noyau du village, situé en fond de vallée large. Cette organisation linéaire du bâti située en hauteur et visible de loin marque le paysage de façon significative. **Pour toute nouvelle construction, l'attention sera portée sur l'implantation parallèle à la route, dans la continuité du bâti existant, afin de conserver la cohérence, l'homogénéité de ce hameau.**

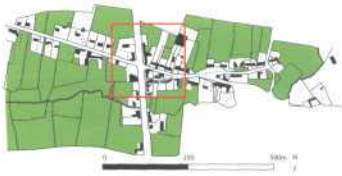


Vue sur le hameau de Mal d'Accord depuis le fond de la vallée de la Tarsy



Autres exemples :  
Rue de la Dîme à Semousies  
Rue des Tries à Limont  
Le Gard à Wattignies-la-Victoire

## Autour d'un carrefour : Mont-Dourlers à Dourlers



Le hameau est à la croisée de la RN2, l'axe majeur du territoire, et de la RD33, desservant l'intérieur du Pays d'Avesnes. Mont-Dourlers s'est développé autour de ce carrefour, reliant ainsi les noyaux de Dourlers et de Floursies. De cette continuité urbaine ressort le bâti implanté en front à rue sur la RN2 et les fermes élémentaires en bande en retrait de la RD33. **Il est important ici de préserver le mode d'implantation des constructions existantes afin de conserver l'harmonie structurelle et architecturale du hameau.**



Organisation du bâti autour du carrefour de la RN2 et de la RD33

Autres exemples :  
Hameau de la Chapelle à Monceau-Saint-Waast  
Les Trois Pavés à Semousies

# Les écarts

L'écart est un groupement de quelques propriétés formant un ensemble bâti cohérent. Peu représenté dans le Pays d'Avesnes, il est implanté indifféremment près d'un cours d'eau ou en surplomb, en accroche au réseau viaire le long d'un axe ou autour d'un carrefour.

## Près d'un cours d'eau : Le Moulin à Floursies



Un moulin, qui utilise l'eau comme force motrice, est à l'origine de l'écart. Autour, quatre fermes se sont développées jusqu'à former une petite concentration bâtie aux caractères architecturaux homogènes. **Les enjeux ici sont de préserver cette petite unité bâtie en faisant attention à ce qu'elle ne soit pas happée par l'expansion urbaine toute proche du village et de valoriser ses qualités architecturales.**



Le moulin à droite avec le ruisseau, complété de quelques constructions

Autres exemples :  
Le Petit Moulin à Saint-Aubin  
Le Moulin du Stordoir à Wattignies-la-Victoire

## Accroché au réseau viaire : Le Luitheau à Semousies



Le regroupement de ces quatre fermes élémentaires, assez espacées les unes des autres, est lié à la déstructuration d'un hameau. Reliées entre elles par la route, ces fermes conservent encore l'unité d'organisation bâtie d'un écart. **L'enjeu ici est de conserver celle-ci. Dans le cas d'une densification du hameau proche du noyau de Semousies, les éléments paysagers existants (haies, arbres) devront être également conservés pour favoriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions.**



Fermes élémentaires en retrait de la route

Autres exemples :  
Trieu Galion à Dourlers  
Le Pont des Loups à Saint-Aubin  
Le Pont de Planche à Saint-Rémy-Chaussée

# Le bâti étiré le long d'un axe

Composé d'une succession de bâtiments disposés de manière lâche et régulière le long d'une route, ce sous-ensemble bâti est directement lié à son paysage bocager environnant. Il se trouve donc uniquement sur la partie sud de l'entité et s'identifie à une forme récurrente en Thiérache voisine.

## La Cense Potelle à Saint-Aubin



La Cense Potelle alterne fermes perpendiculaires à la route et prairies. Entre chaque construction sont ménagées des vues transversales sur le paysage bocager. **L'enjeu ici est de préserver l'imbrication du bâti dans son contexte paysager afin de conserver l'harmonie et l'équilibre du bâti étiré le long d'un axe. En conséquence, le mode d'implantation à l'alignement et perpendiculaire du bâti est à favoriser afin de garder les vues sur le paysage à l'arrière des propriétés privées.**

Autres exemples :

Le sud des Bodelez à Saint-Aubin (évolution d'un ancien hameau en bâti étiré le long d'un axe)  
Rue de Flaumont à Semousies



Construction de la Cense Potelle dans le maillage bocager

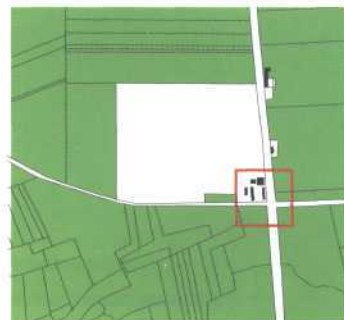


Un bâti étiré alterné le long de la route à Semousies

# Le bâti isolé

Hors des noyaux de villages, le bâti du Pays d'Avesnes s'identifie sous la forme de la ferme isolée. En accroche ou en retrait des axes viaires, les isolés égrenés sur l'ensemble du territoire s'affirment dans le paysage.

## En accroche au réseau viaire : la ferme de la Belle Hôtesse à Eclaibes



Ici, la ferme de la Belle Hôtesse, située sur la RN2, marque nettement l'angle de la route menant à Eclaibes. Que ce soit en sortie de boisement ou en paysage ouvert, elle est un point de repère visuel structurant dans le paysage affichant son identité architecturale. **A ce titre, son caractère d'isolé est à préserver.**

Autres exemples :

La Place d'Armes à Doullers  
Le Corbeau à Saint-Rémy-Chaussée



La ferme est un point de repère important en bordure de la RN2

## En retrait des axes viaires : la ferme Rue de Glarge à Wattignies-la-Victoire



Desservie par une voie privée, la ferme rue de Glarge est volontairement en retrait et au milieu de son domaine, mais son implantation en haut de versant favorise sa visibilité. **Il sera donc intéressant de maîtriser l'évolution de ses extensions, notamment ses volumes et ses aspects extérieurs, afin de sauvegarder sa lisibilité dans le paysage.**

Autres exemples :

La Louveterie à Doullers  
Le Point du Jour à Saint-Rémy-Chaussée



La ferme inscrit sa linéarité dans ce paysage de haut de versant

# Le bâti et la Haie d'Avesnes

## DISPARITION DE LA HAIE D'AVESNES ET DÉVELOPPEMENT DU BÂTI

A Saint-Rémy-Chaussée et Monceau-Saint-Waast, la Haie d'Avesnes a disparu au fil des défrichements au profit des constructions comme on peut le constater à travers l'évolution des trois vues suivantes.



Atlas de Trudaine (1745)



Carte d'État-Major (1832)



Vue aérienne (1998)

## ZONE DE DÉFRICHÉ À BEUGNIES

### Les Fermes à Beugnies

Entre 1769 et 1832, les derniers défrichements de la Haie d'Avesnes ont laissé une structure paysagère particulière sur un secteur de coupe franche situé entre les bois de la Garde et de la Taquennerie. Correspondant à une zone de calcaire, il était intéressant de défricher ce secteur limité à l'ouest par les vallons des ruisseaux de Saint-Pierre et de Bas-Lieu à la topographie très escarpée.

Dans ce paysage d'essartage, les trois fermes sont isolées les unes des autres. De volumétrie imposante, elles sont implantées au centre de leur exploitation, permettant ainsi un accès de toute part vers les pâtures. Le château Copreaux auxquelles les fermes devaient être rattachées avait d'ailleurs un accès direct avec celles-ci (Carte d'État-Major de 1832).



Carte d'État-Major (1832)



Vue aérienne sur les Fermes (1998)



Les Fermes et le parcellaire d'essartage

## ECRIN FORESTIER : RÔLE PROTECTEUR ET DE RESSOURCES DE LA HAIE D'AVESNES

### Le Pont de Planche à Saint-Rémy Chaussée

En bout de Haie d'Avesnes, le bâti est adossé à la frange forestière, se positionnant sans logique d'organisation. Les habitations se fondent dans le massif forestier et sont sans logique d'implantation apparente.

Le parcellaire dégagé témoigne aussi de l'exploitation de la Haie d'Avesnes. En effet, la clairière qui relie les différentes fermes, aujourd'hui maisons, est un vestige de défrichement ayant libéré des terres propres à la culture.

Autres exemples :

La Charmould à Beugnies

L'Espérance à Saint-Aubin



Vue aérienne du Pont de Planche (1998)



Le Pont de Planche

### Les Fourneaux à Limont-Fontaine

Ici le bâti a évolué en fonction de l'exploitation de son environnement proche. A l'origine, une ferme de type élémentaire s'est installée là, entourée de ses pâtures, créant une trouée dans la Haie d'Avesnes. Plus tard, elle est reconstruite en relais de chasse et profite de sa situation unique pour exploiter les ressources en gibier de la forêt.

Masqué, protégé par la masse boisée de la forêt, ce lieu constitue aujourd'hui un rendez-vous de villégiature à préserver.

Autres exemples :

La Maison de Garde à Beugnies

Le Chant des Oiseaux à Beugnies

La Louveterie à Doullers



Vue aérienne des Fourneaux (1998)



Bien isolé dans son écrin forestier, les Fourneaux.

# Le bâti et la vallée

## INFLUENCE DE LA PENTE

### Sur le noyau

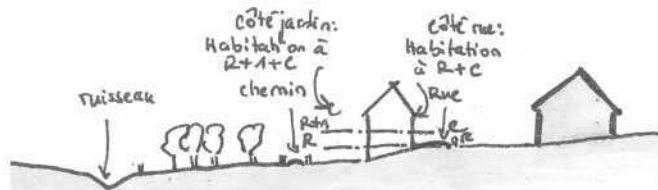
Le noyau de Limont, situé en vallée très étroite, s'étage sur les deux versants. Rive gauche, l'église s'est installée sur l'éperon rocheux laissant en contrebas la place du village et la mairie, en bordure du ruisseau d'Eclaibes. Afin de pallier le relief escarpé, ces deux éléments structurants du noyau sont reliés grâce à une rue piétonne, en escalier, permettant aussi l'accès aux habitations.



Escalier à Limont

### Dans le bâti

Implanté sur un versant au relief prononcé, le bâti du noyau de Fontaine a adapté son orientation et son organisation à la pente. Parallèle à la vallée, et perpendiculaire au terrain, il offre une double élévation : les habitations sont à rez-de-chaussée+un étage+combles côté jardin, et à rez-de-chaussée+combles, côté rue. En s'adaptant ainsi à la pente, la maison a conservé davantage d'espace de vie avec des pièces donnant directement sur le jardin.



Coupe schématique sur le bâti de Fontaine

### Dans les abords

Ces espaces extérieurs autour de la maison, marquant la limite entre espace public et espace privé, traduisent dans leurs formes l'existence de la pente. Ces aménagements (murs de soutènement, terrasses, murs-bahut...) sont des éléments bâtis marquants du territoire. Conjuguant l'utilisation de matériaux locaux et les effets de pente, ce sont des espaces de qualité qui gagnent à être entretenus et préservés.



Les murs-bahuts suivent le rythme de la rue principale à Dourlers



À Fontaine, le relief est maîtrisé à l'aide de murs de soutènement



Quelques jardins en terrasse à Semousies à l'abri des regards indiscrets

## INFLUENCE DU COURS D'EAU

Avec la création des vallées larges ou étroites du Pays d'Avesnes, l'eau a joué un rôle majeur dans l'organisation du bâti des villages.

### Le noyau de Floursies

Le ruisseau de la Warenne traverse le cœur de village en fond de vallée large. Longeant la route par endroits, celui-ci s'interpose aux habitations uniquement desservies par de petits ponts et situées en retrait de la route. Puisqu'aucune contrainte topographique n'existe, le bâti se positionne alors indifféremment.



Schéma de Floursies



Ponceau permettant l'accès à la ferme située en retrait

### Le noyau de Beaufort

La traversée du village par un ruisseau engendre parfois une structure urbaine particulièrement identifiable : un parcellaire en lanière composé d'une construction à façade sur rue préservant un vaste espace de jardin à l'arrière limité par le cours d'eau. Côté rue, l'ensemble bâti forme une linéarité infranchissable confortant l'intimité des jardins à préserver.



Schéma de Beaufort



Jardins arrières, reliant l'habitation au cours d'eau

# Enjeux

L'organisation du bâti en Pays d'Avesnes se traduit soit par une concentration du bâti des noyaux en vallée, soit par un bâti indépendant sous forme d'isolé.

Ces deux modes d'organisation génèrent des questionnements communs quant à l'implantation des constructions futures et des orientations de développement urbain des communes du Pays d'Avesnes.

En effet, une construction neuve, qu'elle soit implantée dans le cœur du village ou qu'elle soit extension d'une exploitation agricole isolée, devra contribuer à la **cohérence** et à l'**homogénéité paysagère** de l'ensemble bâti de par la qualité de son implantation et de son architecture.

Si le projet n'est pas suffisamment réfléchi et ne respecte pas les caractéristiques identitaires du paysage bâti existant, il peut aboutir à une déformation voire à la destruction du paysage.

Pour ce faire, il est important de **bien identifier** :

- Le mode d'implantation du noyau dans le paysage et d'observer attentivement l'organisation du bâti qui le structure, le compose. Cela permettra de connaître les composantes locales du bâti et de pouvoir formaliser des préconisations pour chacun des noyaux des communes du Pays d'Avesnes au travers notamment de documents d'urbanisme (règlement des Plans Locaux d'Urbanisme, cahier de recommandations des Cartes communales).
- Le mode d'implantation de l'isolé, en accroche ou détaché du réseau viaire, afin d'implanter l'extension bâtie par rapport à la voirie et aux constructions existantes tout en respectant l'architecture locale.

Avec l'implantation d'un nouvel élément paysager, la RN2, **voie express**, quelques orientations sont à souligner pour l'urbanisation future des concentrations bâties proches :

- Éviter l'urbanisation linéaire le long de l'ancienne RN2 et préférer la densification des hameaux existants sur l'ancienne RN2 comme Mont-Dourlers / Les Trois Pavés à Semousies.
- Densifier les noyaux de Beaufort, Dourlers, Floursies et Semousies.



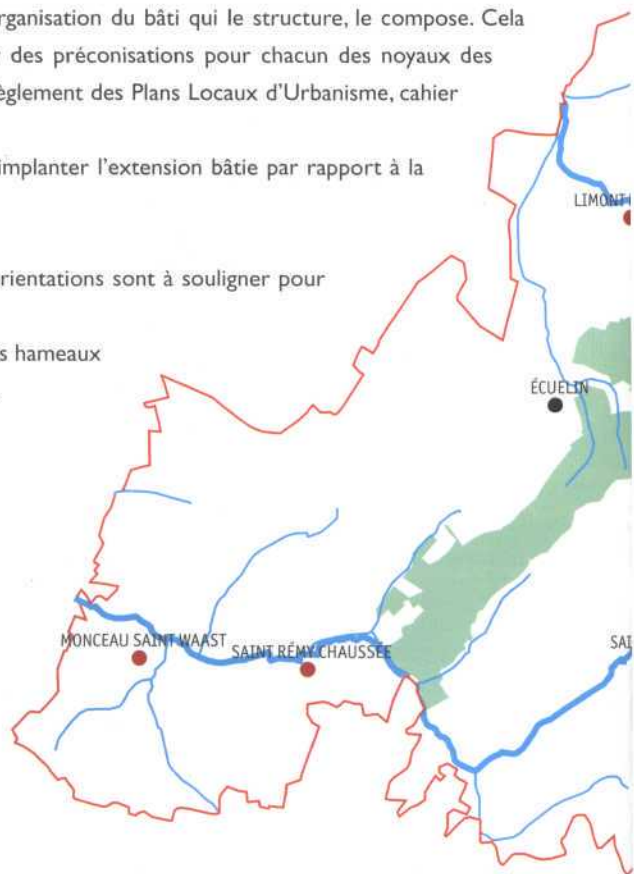
Un écart : le Petit Moulin à Saint-Aubin



Un isolé : le Trou au Sable à Saint-Aubin



Un bâti étiré le long d'un axe : la Cense Potelle à Saint-Aubin



# Le patrimoine bâti

Le Pays d'Avesnes est un territoire de passage resté à l'écart du développement industriel et économique de la seconde moitié du 19<sup>me</sup> siècle. Deux axes majeurs de circulation traversent l'entité paysagère, dont la Nationale 2 qui coupe le Pays d'Avesnes en deux, du nord au sud. Aujourd'hui, cet important axe routier voit son tracé et sa morphologie modifiés dans le cadre d'un projet de réaménagement des routes nationales. L'implantation de cet élément constitutif du paysage répond à de nouveaux enjeux et à de nouvelles orientations en terme d'aménagement du territoire susceptibles d'engendrer l'apparition de nouvelles structures bâties.

## PROJET

Afin d'obtenir une meilleure fluidité et une plus grande sécurité du trafic routier, la RN2 voit aujourd'hui son tracé évoluer. Quatre communes du Pays d'Avesnes sont directement concernées par l'impact de ce changement : Beaufort, Doullers, Floursies et Semousies.

Après de nombreux diagnostics concernant les études du projet, le maître d'ouvrage (la DDE) a fait le choix d'un nouveau tracé conçu par plusieurs bureaux d'étude dont la maîtrise d'œuvre est gérée par la subdivision étude et travaux neufs II. Le nouvel itinéraire composé d'une route à 2X2 voies longe l'intérieur de l'arc forestier de la Haie d'Avesnes. En effet, au vu du nombre d'exploitations agricoles et d'habitations situées le long de la voie, l'éventuel élargissement de l'actuelle RN2 a vite été écarté car il en résultait un trop grand nombre d'expropriations.

La 2X2 voies prend la forme d'une courbe contournant les cœurs de villages de Beaufort, Floursies et Semousies, afin d'engendrer le moins possible de nuisances visuelles et sonores sur l'habitat et d'éviter au maximum les impacts sur le patrimoine naturel.

En terme de paysage, le projet de la nouvelle RN2 a pour objectif :

- l'insertion des ouvrages d'art en fonction du relief du site, tout en réduisant les coupures infligés au territoire traversé.
- la densification des ripisylves le long des cours d'eau.
- la restitution au plus près de la route de boisement de la Haie d'Avesnes.

## Intégration paysagère de la RN2 : 5 séquences dans le Pays d'Avesnes

### 1- La plaine agricole de Beaufort

La route parcourt la plaine agricole céréalière au paysage largement ouvert et marqué par la présence de fermes isolées.

Principe d'aménagement :

Passage de la voie dans la plaine en léger déblai afin de limiter l'impact visuel et sans plantations d'accompagnement sauf sur la séquence de l'ancien Bois de Beaufort.

### 2- A proximité de Beaufort

La 2X2 voies passe près des habitations situées à l'ouest du village, d'où une réflexion spécifique sur la protection visuelle et phonique à adopter.

Principe d'aménagement :

Incruster la route dans le relief du vallon afin d'allier le bâti à la topographie et au maillage bocager existant.

### 3- La Fâche du ruisseau de la Couture

Composé par un ensemble bocager, ce talweg est à préserver afin de protéger la fâche voisine.

Principe d'aménagement :

Implantation de la route en limite du vallon créant l'articulation entre plaine agricole et fâche.

### 4- La Haie d'Avesnes

La route a un rôle d'interface entre le paysage plus bocager à l'intérieur de la Haie et la plaine agricole au nord.

Principes d'aménagement :

Mettre en scène le franchissement de la forêt par le resserrement du boisement autour de la voie.

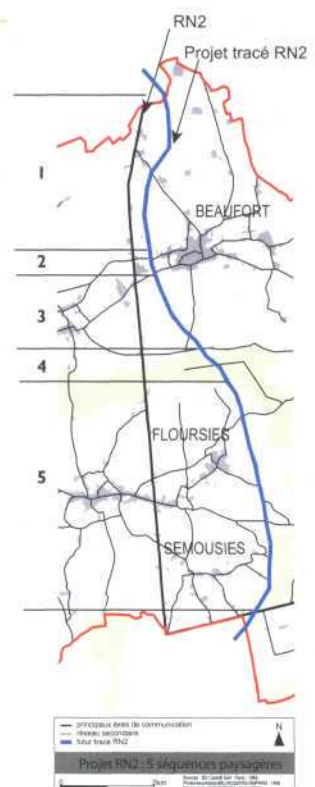
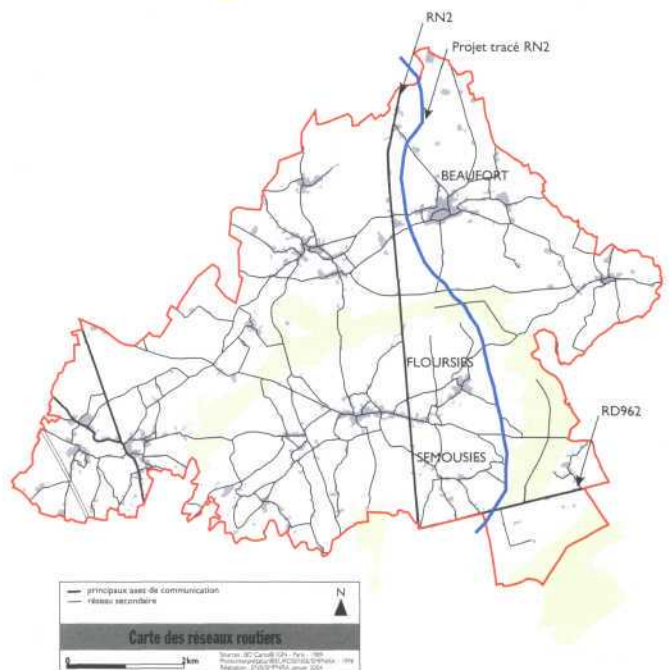
### 5- La plaine de Floursies-Doullers

En longeant la Haie d'Avesnes, la RN2 inscrit un nouveau rapport entre la forêt et la plaine. La route s'imisce dans le dialogue entre la haie et la plaine.

Principes d'aménagement :

- Révéler les légères ondulations
- Renforcer l'effet de lisière

# Le bâti et la Nationale 2 : Prospectives



## AVENIR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN AUX ABORDS DE L'ANCIENNE ROUTE N2

Suite au projet de création de la voie express, la RN2 actuelle, voie à double sens, sera déclassée et redeviendra une **route départementale à vocation de desserte agricole et de parcours touristique**. Dispensée du flux routier bruyant et abondant, la nouvelle RD sera dotée d'un projet de **route cyclotouristique** avec la réalisation de couloirs réservés à la circulation des vélos. De plus, elle sera une **desserte** intéressante de la nouvelle 2X2 voies vers ce coin de campagne redevenu paisible et attrayant pour de futurs propriétaires fonciers en quête de « verdure ».

Ces nouvelles caractéristiques engendreront probablement un renouvellement urbain à proximité immédiate de la route départementale et des structures bâties desservies.

Devenue un accès au territoire du Pays d'Avesnes, l'ancienne RN2 desservirait les villages de **Beaufort, Doullers, Floursies et Semousies**. Attirés par ces villages de campagne, de futurs habitants pourraient investir les lieux et de **nouvelles habitations** gonfler l'urbanisation existante.

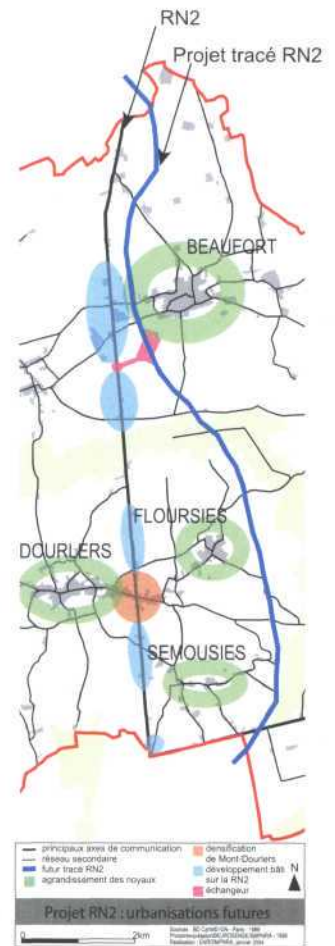
**Pour ces noyaux implantés en zone paysagère « bâti adapté à la vallée » (cf. carte « Types de paysages bâtis » NIVEAU I), une attention toute particulière sera alors à porter sur le pourtour des villages où subsiste encore une auréole bocagère (conservation des haies, des talus et fossés dans le cadre de projets de lotissements) et le caractère architectural identitaire de chaque commune (préservation de l'habitat ancien ; volumétrie, composition et aspects extérieurs des nouvelles constructions).**

Situé à la croisée des RN2 et RD33, le hameau de **Mont-Doullers**, déjà important, pourrait voir son tissu **urbain se densifier**. En effet, débarrassé des nuisances sonores et de l'insécurité routière régnant sur la RN2, suppléé par la proximité de l'échangeur, son urbanisation pourrait alors évoluer de manière conséquente.

**Il est donc nécessaire ici de préserver le mode d'implantation des constructions existantes (bâti en front à rue sur la RN2 et fermes élémentaires en bande, en retrait de la RD33) afin de conserver l'harmonie structurelle et architecturale du hameau.**

La proximité de l'échangeur pourrait engendrer une augmentation du tissu bâti existant sans profondeur installé le long de la RN2. **De concentrations bâties diverses, les préconisations en matière d'urbanisation future sont aussi multiples (conserver la caractéristique propre d'un isolé, préserver l'unité d'un écart...) tout en évitant l'éirement du bâti linéaire.**

Au vu de l'attrait foncier éventuel sur les communes du pays d'Avesnes, celles-ci devront se doter ou adapter leurs documents d'urbanisme : création ou modification des zonages des Plans Locaux d'Urbanisme ou Cartes Communales pour maîtriser le développement de l'urbanisation.



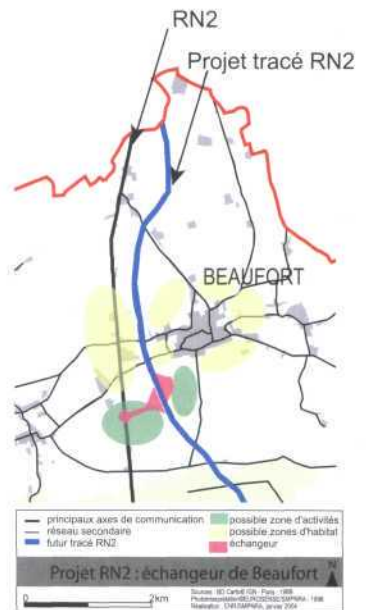
## AVENIR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN À PROXIMITÉ DE LA VOIE EXPRESS

Aujourd'hui, le choix s'est porté sur un nouveau tracé de la RN2. Elle deviendra une **voie rapide** (projet de route à 2X2 voies) traversant le territoire du Pays d'Avesnes, complétée d'un échangeur double rentrant/sortant situé au sud de Beaufort. Les flux routiers seront facilités entre le Pays d'Avesnes et l'extérieur avec des temps de parcours réduits rapprochant ainsi l'agglomération de Maubeuge et la Belgique. A partir de ces nouvelles données, il pourrait bien apparaître quelques **mutations** en terme d'urbanisation future à proximité de la nouvelle route et de ses accès.

Ici la commune de **Beaufort** est directement concernée par le passage de la voie express entre le noyau et le bâti bordant l'ancienne RN2, et par l'implantation de l'échangeur accroché directement à celle-ci. Devenu plus **accessible** depuis l'agglomération de Maubeuge, ce village de campagne et ses environs proches attireront probablement de nombreux acquéreurs fonciers à la recherche d'un coin de nature loin de la ville. C'est pourquoi, l'urbanisation de Beaufort pourrait alors s'étendre en périphérie du noyau, sur les abords de l'ancienne RN2 et autour de l'échangeur avec **l'apparition de nouvelles zones d'habitations** voir d'**activités** artisanales, commerciales...

**Situé en fond de vallée large, le noyau au tissu urbain aéré, doit veiller à l'équilibre de ses espaces libres (rues larges, places, étendues rurales...) et de ses parcelles bâties, tout en étoffant le village. L'enjeu sera ici de surveiller les limites du noyau afin que son bâti ne rejoigne pas celui des hameaux de Ropsies et du Chêne sans coupure d'urbanisation.**

**Quant à l'urbanisation possible près de l'échangeur, situé dans la zone « bâti en paysage ouvert » (cf. carte « Types de paysages bâtis » NIVEAU I), une attention particulière sera portée sur la volumétrie et les aspects extérieurs des bâtiments nouvellement construits surtout s'il s'agit de bâtiments d'activités nécessitant de grands volumes.**



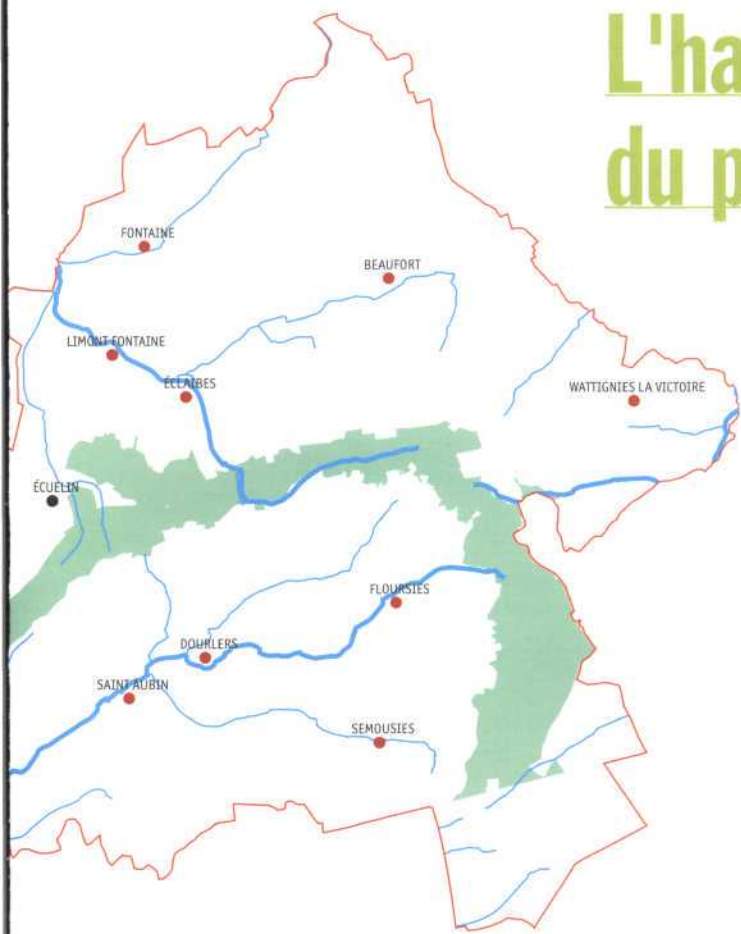
Ces orientations peuvent apparaître notamment à travers le zonage mais encore dans la rédaction du règlement d'un Plan Local d'Urbanisme, outil de gestion et de maîtrise de l'aménagement de l'espace d'une commune.

## CONCLUSION

*Aujourd'hui, le Pays d'Avesnes est une entité un peu repliée sur elle-même où la RN2 n'a pas de véritable rôle économique ni de fonction importante d'aménagement du territoire, en plus d'être une liaison pénalisante et dangereuse.*

*Demain, la réalisation de la RN2 en voie express, élément nouveau dans le paysage, va donc (profondément) modifier l'identité du Pays d'Avesnes, particulièrement rural, et influencer peut-être les orientations d'aménagement du territoire (lotissements, zones d'activités économiques, zones ouvertes à l'urbanisation...) choisies par chaque commune dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme.*

# L'habitat : une composante du patrimoine architectural

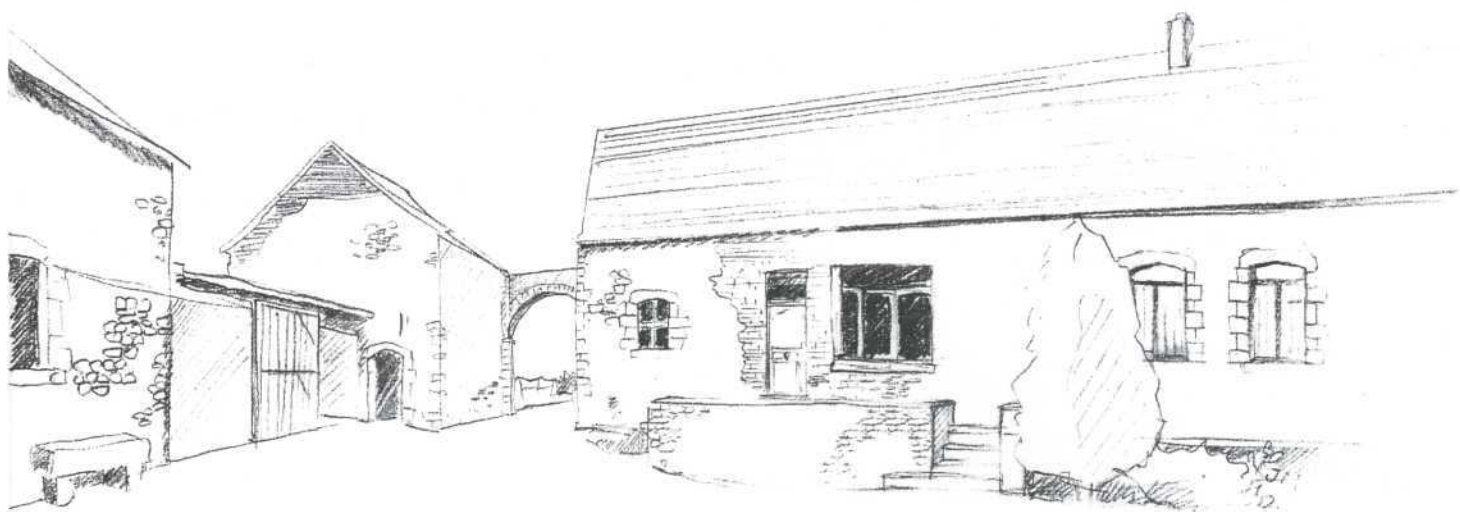


*Sur l'entité paysagère du Pays d'Avesnes, l'habitat, antérieur à la Seconde Guerre mondiale et non dénaturé, a été étudié de manière systématique sur quatre communes, Beaufort, Eclaibes, Ecuélin et Saint-Aubin.*

*Des caractéristiques et une typologie de l'habitat ont été mises en évidence. Ainsi, «la ferme organisée autour d'une cour» représente un mode d'organisation significatif de l'habitat du Pays d'Avesnes.*



Ferme en L à Eclaibes



Ferme organisée autour d'une cour à Ecuélin



# Caractéristiques générales de l'habitat

*A partir de l'observation du territoire et d'une étude statistique portant sur 226 édifices (84 sur Beaufort, 77 sur Saint-Aubin, 41 sur Eclaibes et 24 sur Ecuélin), des constatations générales sur l'habitat ont été dégagées.*

## Caractères généraux :

Sur les quatre communes, les fermes représentent 70% de l'habitat et les maisons 20%. Le bâti date à 58% du 19<sup>e</sup> siècle (de 1800 à 1914) et à 34% du 18<sup>e</sup> siècle. Quelques bâtiments majoritairement du 17<sup>e</sup> siècle (3%) ont pu être mis en évidence. Mais, le plus généralement, des parties du 17<sup>e</sup> siècle sont incluses dans des édifices postérieurs. Seul 5% de l'habitat repéré, essentiellement rural, date d'entre les deux guerres mondiales ; ce qui confirme l'existence d'un exode rural vers le bassin industriel de la vallée de la Sambre, tout proche.

Les édifices dont la maçonnerie est en calcaire marbrier représentent 40% de l'habitat, la brique associée au calcaire marbrier 35% et la brique seule 25%. Ces indications sont à mettre en rapport avec une plus grande ancienneté du bâti.

Il existe un pourcentage important de bâtiments à un étage (45%) pour 55% d'édifices en rez-de-chaussée.

## Des différences selon les communes :

La présence de la Haie d'Avesnes et son défrichement ne semblent pas avoir eu d'influence sur le bâti et l'architecture des fermes. En revanche, on constate des différences notables selon les communes étudiées, dues à la présence ou non de carrières, à la proximité avec une autre entité paysagère ou au degré de préservation du bâti, très variable d'une commune à l'autre.

Recoupant la carte des carrières locales, la maçonnerie est à 60% entièrement en calcaire marbrier à Beaufort, alors qu'elle n'est que de 9% à Ecuélin, sur un corpus cependant plus restreint.

A Beaufort et à Ecuélin, l'habitat du 18<sup>e</sup> siècle compose 40% des édifices repérés, contre 30% à Eclaibes et Saint-Aubin. En proportion, l'habitat paraît plus ancien sur ces deux premières communes notamment qu'à Saint-Aubin, mais ces pourcentages sont trompeurs : il y a en fait eu plus de nouvelles constructions au 19<sup>e</sup> siècle à Saint-Aubin qu'à Beaufort. Seule la commune de Saint-Aubin comporte plus d'édifices à un étage (57%) qu'en rez-de-chaussée. Sur Ecuélin se trouvent à la fois deux grandes exploitations à cour fermée et de toutes petites anciennes fermes, situées à l'intérieur du village. C'est également à Saint-Aubin que l'habitat, ses matériaux d'origine et ses formes traditionnelles, sont les mieux préservés, mais beaucoup de bâtiments sont en mauvais état. Les fermes en L sont également plus fréquentes à Saint-Aubin, notamment au sud de la commune, comme on l'a déjà observé en Thiérache.

## Des fermes construites en plusieurs étapes, autour d'une cour :

70% des fermes sont isolées, 30% mitoyennes ou mitoyennes partielles. La moitié des fermes sont de type élémentaire. Parmi les 50% restants, il existe une importante variété de plans et de dispositions.

Tous ces types ont en commun le rôle important de la cour comme lieu d'organisation et de liaison des différents éléments (grange, fenil, étables, laiterie, porcherie, écuries...). Les fermes en L représentent 20% du total, celles en U 4% et celles à cour fermée 4% également. 30% ne correspondent pas à un type établi mais témoignent d'un mode de construction évolutif, installant chaque bâtiment nouveau ou reconstruit autour de la cour. Lors d'une phase d'expansion de l'activité agricole, au lieu de reconstruire entièrement la ferme, on ajoute les éléments nécessaires et les agrandissements.



Ferme à Floursies

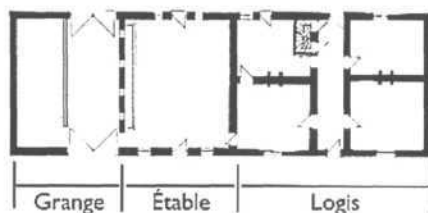
En Pays d'Avesnes, les fermes élémentaires sont encore très présentes. Celles organisées autour d'une cour se présentent de manière différente presque à chaque cas, incluant dans leur développement l'implantation première de la ferme, la pente, l'orientation solaire, la facilité d'accès aux pâtures et aux voies de communication.

# Les types d'habitats majeurs

Au-delà de ces caractéristiques générales, le Pays d'Avesnes se distingue également par la fréquence de certains types d'habitat : la ferme élémentaire, la ferme en L, la ferme organisée autour d'une cour et la maison élémentaire.

## La ferme élémentaire

La ferme élémentaire est de forme rectiligne. Toutes les fonctions de la ferme – logis, étable et grange – sont regroupées dans un même bloc, sous une toiture à deux pans et souvent unifâchage.



À Beaufort

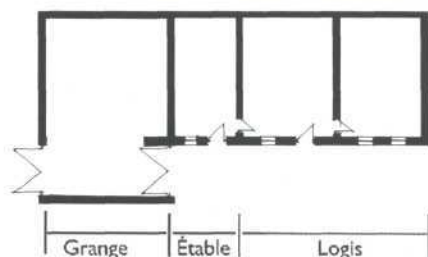


À Semousies

## La ferme en L

La ferme de plan en L se caractérise par une implantation de la grange perpendiculairement au logis. De cette organisation résulte un espace extérieur, la cour.

Cette forme peut être d'origine ou s'être constituée au cours de l'adaptation de la ferme à des fonctions en évolution.



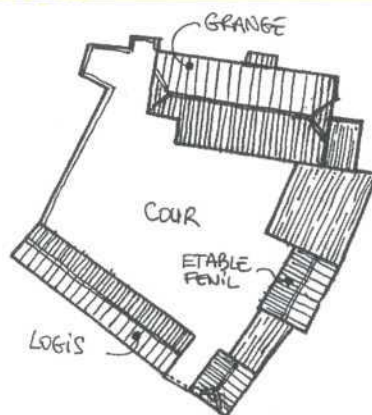
À Limont-Fontaine



À Saint-Aubin

## La ferme organisée autour d'une cour

La ferme organisée autour d'une cour est caractérisée par le rôle primordial de cet espace qui relie les différentes composantes d'une exploitation agricole. Elle a pu être conçue ainsi dès l'origine, ou se constituer au fil du développement des besoins, avec l'adjonction dans le temps de nouveaux bâtiments (étables, grange, bûcher, porcherie...), créant une certaine hétérogénéité.



À Écuclin



À Beaufort

## La maison élémentaire

Elle est identifiée comme une maison en rez-de-chaussée de petite taille, correspondant à une forme d'habitat minimum.

En milieu rural, les maisons élémentaires sont situées dans le noyau des communes, participant de la structure en village-rue, et ont souvent été transformées. En milieu urbain, elles appartiennent généralement à l'époque industrielle. Elles possèdent ou non un étage de combles.



À Beaufort



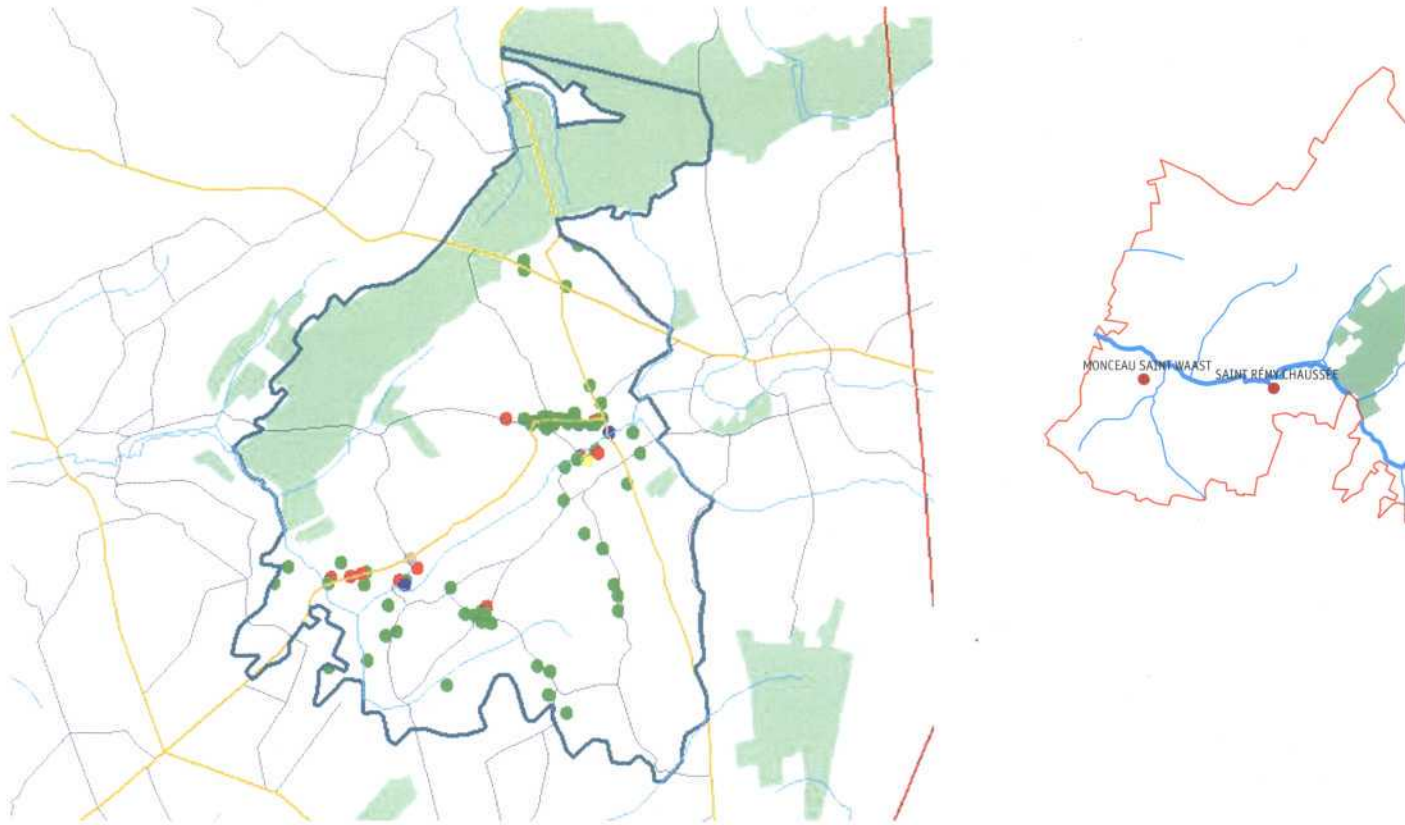
À Limont-Fontaine, maisons élémentaires accolées

## Rappel méthodologique

Elaboré et mis en œuvre en étroite collaboration avec le service régional de l'Inventaire de la direction régionale des Affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, ce niveau d'étude se déroule de la façon suivante :

- 1 - sélection d'un échantillon de communes représentatives de l'entité paysagère, issue de l'étude des différents modes d'implantation du noyau dans le paysage. Pour l'entité du Pays d'Avesnes, quatre communes représentatives du patrimoine architectural ont été choisies, qui témoignent de quatre échelles de communes significatives de ce secteur : Beaufort (1031 hab.), Saint-Aubin (402 hab.), Eclaibes (280 hab.) et Ecuélin (120 hab.).
- 2 - étude systématique de l'habitat antérieur à la Seconde Guerre mondiale et n'ayant pas subi de grandes transformations.
- 3 - constitution d'une base de données à partir des fiches réalisées sur chaque élément bâti et des photos numériques.
- 4 - exploitation statistique et cartographique des données recueillies et définition des types d'habitat les plus fréquemment rencontrés.
- 5 - analyse et définition des caractéristiques générales de l'habitat : matériaux de maçonnerie et de couverture, implantation par rapport à la rue, époques de construction...
- 6 - diverses restitutions, dont ce document qui précise les types d'habitat les plus caractéristiques, enrichi de fiches typologiques dont certaines ont fait l'objet de notices architecturales consultables sur le site : <http://culture.gouv.fr/documentation/merimee/accueil.htm>

## Un exemple : Les types d'habitat à Saint Aubin



### Les catégories d'habitat du bâti repéré

- maison
- ferme
- moulin
- presbytère
- café

### Limites communales

- Espace boisé
- Cours d'eau

### Routes

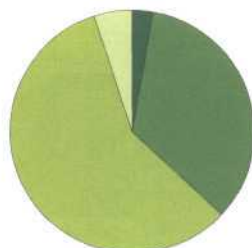
- Départementale
- Nationale
- Communale

0 300 600 900 1200 mètres

Sources : P.N.R. de l'Avesnois - DRAC Nord-Pas de Calais, 2005  
copie et reproduction interdites

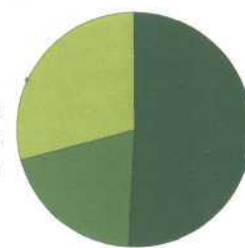


### Principales époques de construction sur les quatre communes étudiées



- 3% avant 1700
- 34% de 1700 à 1799
- 58% de 1800 à 1914
- 5% de 1914 à 1945

### Typologie des fermes sur les quatre communes étudiées



- 51% ferme élémentaire
- 20% ferme en L
- 29% ferme organisée autour d'une cour



À Beaufort



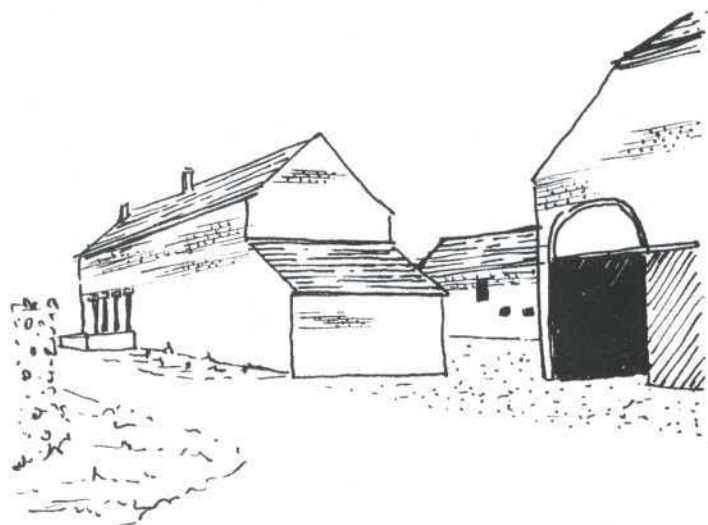
À Douliers



À Saint-Rémy-Chaussée

## La ferme organisée autour d'une cour

*La ferme organisée autour d'une cour est caractérisée par le rôle primordial de cet espace qui relie les différentes composantes d'une exploitation agricole. Elle a pu être conçue ainsi dès l'origine, ou se constituer au fil du développement des besoins, avec l'adjonction dans le temps de nouveaux bâtiments (étables, grange, bûcher, porcherie...), créant une certaine hétérogénéité.*



À Saint-Rémy-Chaussée

## SES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

- Organisation des bâtiments autour d'une cour
- Organisation selon un mode évolutif pragmatique (par opposition à une reconstruction totale)
- Juxtaposition des bâtiments annexes construits au fur et à mesure des besoins et structurés autour de la cour
- « Eclatement et démultiplication » des fonctions dans des volumes séparés formant une même exploitation
- Multiplication des petits volumes, abritant des étables-fenils de complément
- Orientation souvent double : sur rue et sur cour
- Implantation générale souvent liée à la pente et orientation du logis liée à l'exposition solaire
- Volumes du logis et de la grange assez monumentaux

## SES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

Outre le logis, les bâtiments constitutifs se caractérisent par leur grande variété de formes et de fonctions.



Étable-fenil,



Une étable



Une grange



Porcherie

## SES LIMITES ET SES ABORDS

Les limites sont naturelles ou bâties. Elles peuvent être constituées par un ruisseau, un élément paysager (fossé, talus) ou végétal (haie). Les clôtures et accès sont diverses : mur de soutènement en pierres, mur d'enceinte, mur-bahut surmonté d'une grille, porche ou pigeonnier-porche.



Mur-bahut en pierres surmonté d'une grille



Mur de clôture plein en pierres



Mur de soutènement.



Pigeonnier-porche



## SA COUR

Lieu central de l'exploitation agricole, elle assure la liaison et la cohérence visuelle entre les différents volumes bâtis.



Entrée d'une cour de ferme

Souvent pavée devant le logis, et généralement en pierre bleue, la cour est reliée par un emmarchement aux bâtiments principaux.



Emmarchement en pierre bleue



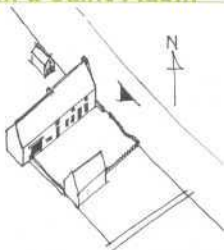
Pavage en pierre bleue

## SES DÉCLINAISONS

Suivant la disposition des différents volumes composant la ferme organisée autour d'une cour, cette dernière, lieu central, est plus ou moins ouverte sur la voie publique.

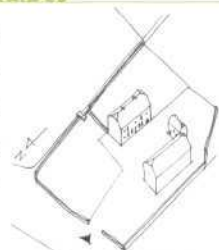
### La ferme 14 chemin du Petit Moulin à Saint-Aubin

Les deux volumes bâtis sont disposés face à face, la cour assurant la liaison entre les deux. L'un abrite le logis, une étable et la grange ; l'autre une étable, le fenil et le pigeonnier.



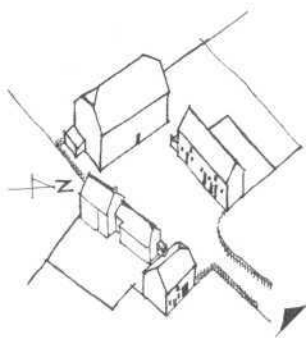
### La ferme 10 rue de Beaufort à Eclaires

Ferme édifée en une seule campagne de construction. Les deux bâtiments principaux, (logis et remise à voiture / grange et étables) sont disposés face à face, une étable-fenil étant implantée perpendiculairement, en liaison avec la grange.



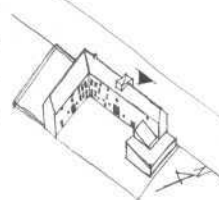
### La ferme 5 impasse Dubois à Floursies

Située actuellement en impasse, la ferme se compose de quatre volumes indépendants. Au nord, face au logis, sont implantées les étables et écuries. Perpendiculairement, au fond de la cour, se trouve une grange monumentale. Près de l'entrée, perpendiculairement au logis actuel, se trouve l'ancien logis, transformé en étable.



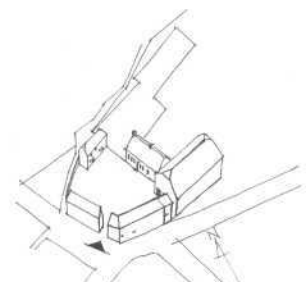
### La ferme 2 rue du Ponceau à Saint-Aubin

La ferme est constituée d'un volume monumental le long de la voie ; il se développe en retour formant une vaste cour. Elle présente une façade très fermée côté rue afin de s'ouvrir sur l'arrière, côté cour.



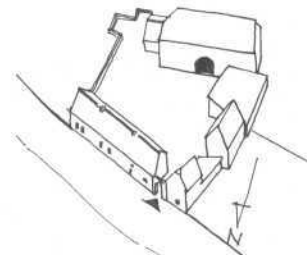
### La ferme de l'Hôpital à Beaufort

Au fond de la cour se trouve le logis. Au sud, perpendiculairement, est implantée la grange, qui se prolonge par un ensemble d'étables surmontées de fenils, qui était relié par un porche disparu, à un autre volume abritant une grange, des étables et un fenil. Au nord, du côté du ruisseau, se trouve un autre volume servant également de grange, d'étables et de fenil. Une remise ruinée contribuait à fermer encore plus la cour. De plus, le ruisseau assure une fermeture naturelle au nord, qui était renforcée par un mur de clôture, visible sur une carte postale du début du XX<sup>ème</sup> siècle.



### La ferme de l'Hôpital à Ecuélin

Le logis est implanté parallèlement à la voie et l'accès à la cour se fait par un porche qui relie à l'ouest le logis à une étable surmontée d'un fenil et implanté perpendiculairement. Un appentis surmonté de tôle fait la liaison entre l'étable et un autre bâtiment ayant également usage d'étables et de fenil. En retour, face au logis, se trouve la grange. Des appentis (laiterie ?) ferment l'espace entre les étables et la grange. La cour était fermée à l'est par d'autres bâtiments dont il ne reste que des pans de mur.



# Pour aller plus loin...

## MATÉRIAUX DE MAÇONNERIE

Les matériaux de gros œuvre sont la brique, la pierre bleue ainsi que le grès. L'association de matériaux et leur mise en œuvre dans la ferme coup permettent la lecture de l'évolution du bâti ...

### Les matériaux



La brique



La pierre bleue



Le grès

### La mise en œuvre



Moellons



Pierre de taille

## TOITURE

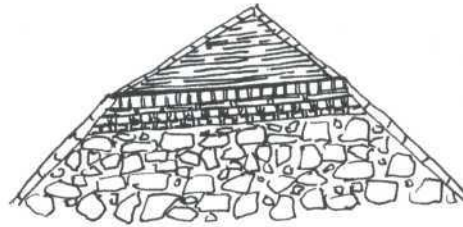
A deux pans et de forte pente (>45°), elle se compose d'une charpente en bois assemblés et d'une couverture majoritairement en ardoise ponctués d'éléments identitaires de l'architecture locale comme la demi-croupe jouant le rôle de brise-vent sur les volumes imposants.

### Charpente



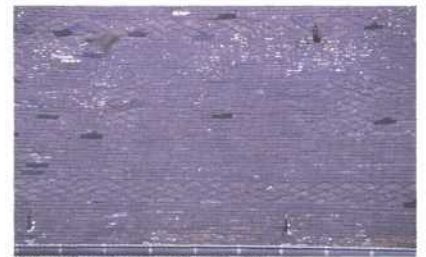
Ferme : assemblage principal de la charpente d'une grange

### Demi-croupe



Pignon en demi-croupe d'une grange évitant la prise au vent.

### Couverture



Originellement en ardoise de Fumay

## OUVERTURES

Reflétant la diversité des bâtiments, les ouvertures offrent une grande variété.

### Les fenêtres



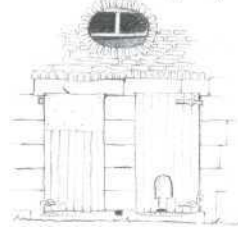
Fenêtre de logis

### Les portes

Elles sont adaptées à leur fonction propre (entrée, étable, grange...)



Porte de logis



Portes d'étable



Porte de grange

### Aérations



Soupirail



Fenil



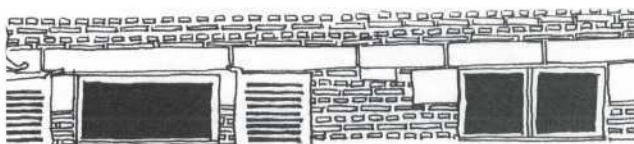
Remise



Grange

## MODÉNATURES - DÉTAILS

Des éléments de mise en œuvre et de datation particularisent chaque ferme.



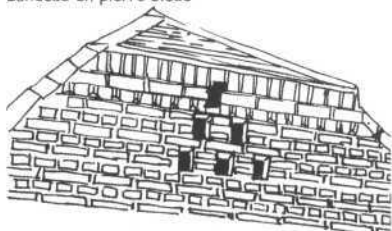
Bandeau en pierre bleue



Corniche : jeu de briques et de couleurs



Chronogramme et initiales en briques



Trous de pigeon



Corniche : chaîne d'angle en briques et pierre bleue



Linteau en forme de mitre



Chronogramme en céramique



Symbole christique et date



Fer d'ancrage

## Les éditions du Parc naturel régional de l'Avesnois



Une invitation à la découverte  
des richesses du Parc



Des conseils pour contribuer à la préservation,  
à la mise en valeur et au développement du territoire



Des outils pour éduquer, petits et grands,  
à une meilleure compréhension du territoire



Des informations sur l'actualité du Parc,  
ses projets, ses actions et ses services



Des données techniques et scientifiques  
sur le patrimoine du Parc

### Déjà parus :

#### Les Guides techniques du paysage :

- Unité de la haie d'Avesnes
- Entité de la Fagne de Solre-le-Château
- Le Plateau de Mormal
- La Fagne de Trélon
- La Plaine de Sambre

#### Les Guides techniques du patrimoine bâti :

- La Fagne de Trélon
- La Thiérache

### Partenaires financiers :



UNION EUROPEENNE

Fonds européen  
de développement régional



### Partenaires techniques :

*Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Inventaire et Conseiller pour le patrimoine.*

*Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord,  
Conseil général du Nord,  
Ecomusée de Fourmies-Trélon*

[contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

Maison du Parc  
Grange d'imière  
4, cour de l'abbaye - BP3  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69



Espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français.